POLITIQUE.

AUX DEUX CHAMBRES FRANÇAISES,

LES POLONAIS RÉFUGIÉS RECONNAISSANS (1).

Chambre des Pairs et Chambre des Députés,

C'est avec un vif sentiment de gratitude, en même temps et d'espoir pour l'avenir de leur patrie, que les réfugiés polonais ont suivi les discussions qui viennent d'avoir lieu dans vos enceintes législatives. Toutes deux, Chambres françaises, vous avez élevé la voix contre le persécuteur inhumain de la Pologne; toutes deux vous avez flétri les paroles de l'empereur Nicolas, paroles sauvages conçues dans un esprit de haine et de vengeance, mais qui heureusement, loin d'atteindre le but qu'on se proposait, ont tourné contre leur auteur, en prouvant à l'Europe entière que les griefs et les plaintes de notre infortuné pays sont loin d'être exagérés. Recevez donc le tribut de notre gratitude, Pairs de France et Députés, vous qui avez fait preuve d'humanité et de lumières en défendant le faible contre le fort, la victime contre l'oppresseur, la civilisation contre la barbarie. Reconnaissance à vous! honneur aussi à vous, qui avez si bien défendu la dignité de la France compromise par les empiètemens incessans de la Russie, par la hauteur pleine de dédain avec laquelle cette puissance, violatrice des traités, répond aux représentations des gouvernemens constitutionnels en faveur de la Pologne!

(1) Cette adresse a été envoyée aux présidens et à chacun des membres des deux Chambres.

(Note du D.)

Oui, oui, ce qui n'a pas cessé un moment d'être notre pensée, notre conviction, notre foi, vient de recevoir un mémorable assentiment, une approbation solennelle. La Russie a beau régner en maîtresse absolue sur la Pologne, décimer sa population, enlever ses enfans, lui imposer une nouvelle croyance, et jusqu'à une langue étrangère, la Russie ne règne que de fait, et les droits de la Pologne à sa propre indépendance, à sa nationalité propre, restent ce qu'ils étaient, restent toujours les mêmes, toujours reconnus, toujours imprescriptibles.

Chambre des Pairs et Chambre des Députés, ce n'est point en vain que dans les années qui viennent de s'écouler, que cette année encore, vous avez protesté contre la conduite du gouvernement russe : vos protestations ont une haute importance; elles sont l'expression des sentimens et des vœux de la France entière; elles tendent à resserrer les liens qui existent entre deux peuples voisins, deux nations puissantes ; elles les rendent plus redoutables à la Russie. L'Europe elle-même applaudit à ces protestations; par elles aussi les Polonais sont appelés à persévérer; par elles leurs espérances se ravivent et le succès de la cause polonaise est de plus en plus assuré. Le gouvernement français lui-même, malgré sa réserve diplomatique, a senti la justice des réclamations faites en faveur de la Pologne; il a reconnu les droits de ce pays, et n'a combattu la question que sous le rapport de l'opportunité. En attendant donc que les circonstances permettent aux cabinets qui sympathisent avec les malheurs de notre pays des démonstrations plus énergiques, qu'il nous soit permis, à nous réfugiés polonais, de témoigner aux deux Chambres législatives de France notre profonde gratitude, et de leur exprimer combien nous sommes heureux d'avoir trouvé des défenseurs de notre cause dans les plus illustres orateurs qu'elles renferment dans leur sein. Un jour viendra où la plus ancienne alliée de la France renaîtra de ses cendres, non faible, non

mutilée, mais *entière* et *puissante* ; c'est alors que la Pologne rétablissant l'équilibre européen sur une base solide et s'opposant aux envahissemens de la Russie, témoignera aux nations de l'Occident les mêmes sentimens de sympathie que ces nations lui témoignent aujourd'hui.

LA POLOGNE ET LES CABINETS DE L'EUROPE.

L'histoire des peuples le prouve, non moins que celle des individus : les droits sacrés de l'humanité et de la justice ne sont jamais violés impunément, et tôt ou tard l'innocent et le coupable voient arriver le grand jour de la rétribution. Les destinées de la malheureuse Pologne seront une nouvelle preuve, une solennelle confirmation de ce principe et de ce fait ; car la Pologne ne périra pas, car la Pologne, Lazare des nations, sortira de sa tombe et marchera. Bien qu'elle ait succombé dans une lutte où elle a trouvé la gloire, si elle n'a pas trouvé le triomphe ; bien que quatre années de décomposition et d'un incessant martyre aient passé sur elle, cependant elle n'a point disparu du monde politique où elle conserve son nom et sa place ; elle est le point de ralliement de tous les partis politiques, et devient sans cesse l'occasion des protestations énergiques de la part des peuples contre leurs gouvernemens, ou de la part de ceux-ci contre son oppresseur. Depuis quelques temps surtout, la cause de cet infortuné pays a fait de grands progrès dans l'opinion publique, et il n'y a pas de cause qui provoque plus de sympathies, qui fasse davantage vibrer les cœurs.

Les débats qui ont eu lieu dans les assemblées législatives de France, à l'occasion de l'adresse en réponse au discours

du roi, le vote de cette adresse elle-même, dans laquelle la Pologne n'a pas été oubliée, nous autorisent sans doute à tenir ce langage; toutefois, cette manifestation du parlement français aurait encore fait plus de bien à la cause polonaise, si les discussions parlementaires n'avaient renfermé la question de la Pologne dans des limites rétrécies, qui sont loin de répondre à tous les droits de cette nation, d'assurer une base solide à sa nationalité et son indépendance, et d'offrir aux autres puissances les avantages et les garanties qu'elles ont droit d'espérer.

Jusqu'à présent, les traités de 1815 et l'arrangement européen qu'ils ont eu pour but de consacrer, ont été généralement le point de départ des publicistes et des orateurs qui ont traité la question polonaise. Mais ces traités qui ont sanctionné l'odieux partage de la Pologne, la Pologne n'y a point pris part; c'est sans son consentement, sans sa participation, qu'ils ont été formulés et signés. Ces traités, il est vrai, garantissaient certains avantages à une portion de ce pays; mais ces avantages modifiés, amoindris d'abord, puis méconnus entièrement par l'empereur Alexandre et son successeur, ont hâté le moment de la lutte entre la Pologne et la Russie, et amené la déchéance du prince étranger. Dans ces circonstances, que reste-t-il donc à faire aux cabinets de l'Europe qui proclament hautement, comme l'a fait, au sein des Chambres, celui des Tuileries, qu'ils ne reconnaissent pas comme légitime *l'union* présente de la Pologne avec la Russie, et qui qualifient de *déplorable* la dernière victoire des Russes sur les Polonais? Il leur reste à considérer comme insuffisans, ces traités qu'une des parties contractantes, que la Russie elle-même a violés; là est le véritable point de vue de la question; là est le droit, la légalité, la justice; là est aussi l'intérêt de la France et des autres états de l'Europe. Profitez donc de la circonstance de la violation de ces traités pour exiger de plus sûres garanties; profitez-en pour invoquer les droits im-

prescriptibles de tout pays à son individualité nationale ; pour apprécier de nouveau, dans tout ce qu'elle a de grave et d'important pour la sécurité de l'Europe, cette grande question polonaise, et demandez, exigez qu'elle devienne l'objet d'un examen nouveau et de nouvelles stipulations de la part d'un congrès européen. A ce congrès pourrait être soumise en même temps la solution de quelques autres questions non moins graves, lesquelles intéressent également le principe sacré de la nationalité et de l'indépendance des peuples, et menacent aussi de troubler la paix européenne.

Mais, dira-t-on, vous voulez des impossibilités ; vous imaginez une utopie; la Russie, qui refuse déjà de se conformer aux dispositions des traités existans, ne consentira jamais à se présenter devant un nouveau tribunal et à remettre en question ce qu'elle appelle *ses droits légitimes*.

S'il en est ainsi, vous-mêmes, que gagnez-vous à prendre les traités de 1815 pour base de votre diplomatie? Pouvez-vous supposer nn seul instant, après quatre ans de négociations stériles, que de nouvelles négociations amèneront la Russie à respecter la constitution d'Alexandre et la nationalité polonaise, sanctionnée par le congrès de Vienne? pouvez-vous supposer qu'elle tolérera en Pologne l'existence de troupes polonaises, d'une représentation et d'une tribune nationales? Non, cent fois non, vous ne le pensez pas. Dès lors, pourquoi ne pas vous placer dans un point de vue plus élevé? pourquoi ne pas agir dans un horizon plus vaste? Considérez l'état de l'Europe; l'Europe d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans. De graves circonstances ont apporté de graves modifications à l'arrangement et à l'équilibre des Etats, tels que les avaient constitués les traités de 1815. Un nouvel arrangement est devenu nécessaire; l'équilibre européen est rompu, il faut le reconstituer, et le moment ne peut être plus opportun. Jamais peut-être un plus grand nombre de questions politiques n'ont attendu une solution ; jamais solu-

tion n'a été si pressante. Depuis la révolution de juillet, un même système a prévalu dans les cabinets ; c'est celui de la *temporisation, de la paix guerroyante;* politique de méfiance et de peur, peu digne des gouvernemens qui se respectent, qui ont la prétention de consolider les Etats et d'assurer la paix et la prospérité des peuples; politique du jour qui, en reculant devant les embarras du présent, en crée de plus grands pour l'avenir. Il faut une fois pour toutes sortir de cette voie humiliante et répondre à l'attente de l'Europe entière.

La Turquie est à la veille de devenir une province russe; la Pologne l'est déjà. L'Espagne est la proie de dissensions sanglantes. La Grèce, à peine renaissante, est sur le point de devenir la *protégée de la Russie;* on sait à quel protecteur la Perse a remis la garde de son indépendance. L'Égypte, si habilement détachée de la Turquie, sert déjà les intérêts russes dans le grand drame oriental. Tous ces élémens de trouble et de guerre demandent à être l'objet d'un sérieux examen, et de non moins importantes résolutions.

Un grand remaniement européen, encore une fois, est donc nécessaire. On pourrait peut-être y arriver sans guerre, sans secousse, par des voies pacifiques, au moyen d'un tribunal européen, où seraient plaidées et jugées toutes ces grandes questions de notre époque : c'est à ce but que devraient tendre des cabinets qui se disent les gardiens de la paix et de l'équilibre des états.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Nous venons de recevoir de Pologne, par une voie sûre et infiniment respectable, communication des deux pièces

suivantes, qui portent d'ailleurs en elles-mêmes toutes les garanties d'authenticité désirables. Certes, tout le monde admirera le noble et pieux courage avec lequel Mgr. l'évêque de Podlachie, tout en restant scrupuleusement fidèle aux instructions du souverain pontife dans son bref aux évêques polonais, sait défendre la foi et la discipline de l'église contre les perfides trames qui les menacent. On remarquera cette merveilleuse unité de vues chez les ennemis de l'église, qui fait que le gouvernement russe, comme le gouvernement prussien, résiste surtout sur les mariages mixtes, convaincus qu'ils sont tous deux par le succès de leurs efforts jusqu'à présent, que c'est le plus sûr moyen de déraciner la foi catholique dans les contrées qui ont eu le bonheur de la conserver. La lettre de Mgr. Gutkowski, à ce qu'on nous apprend, a rapidement circulé dans la malheureuse Pologne, et y a été accueillie avec le tendre intérêt qu'inspirent à tous les cœurs polonais les droits et le maintien de la foi de leurs frères.

Le général Golowin, directeur-général de la commission de l'instruction publique et des cultes, à Monseigneur Gutkowski, évêque de Podlachie.

Monseigneur,

J'apprends à mon retour à Varsovie qu'à l'occasion du règlement de la commission daté du 30 janvier, par lequel il a été interdit aux autorités ecclésiastiques catholiques romaines toute cérémonie religieuse en faveur des personnes professant le culte grec-russe, ce culte ayant un clergé particulier dans la ville, vous avez publié le 14 mars, dans le diocèse de la Podlachie, une lettre pastorale dont la copie est ci-jointe.

Cette lettre renferme, à côté de recommandations d'obéissance envers le pouvoir séculier, des expressions inconvenantes pour ce même pouvoir et contraires au respect dû au culte régnant dans l'empire. Vous y avez renouvelé de plus, sans qu'elle ait aucun rapport avec le sujet que je viens traiter,

votre défense antérieure faite contre la volonté expresse du gouvernement de bénir les mariages contractés entre deux personnes appartenant à deux cultes différens.

Il m'est impossible de vous dissimuler, monseigneur l'évêque, la pénible impression que m'a faite cette nouvelle, et j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître, dans le plus bref délai possible, si effectivement une pareille lettre a été écrite par vous; si elle a circulé dans le diocèse de la Podlachie, et dans quel but le texte suivant, pris dans saint Jean-Chrysostôme, y est cité : *Quand vous entendrez dire : Rendez à César ce qui est à César, n'appliquez ce principe qu'à tout ce qui ne porte point préjudice à la piété et à la religion : car tout ce qui est contraire à la foi et à la vertu n'est point un tribut de César, mais un tribut de Satan.*

Il est de mon devoir de vous prévenir, monseigneur l'évêque, que si une chose de cette nature avait eu lieu, le gouvernement y verrait une preuve non équivoque d'une conduite opposée à ses règlemens, tandis qu'il avait l'espoir que le désir du bien public, ainsi que de mûres réflexions vous avaient ramené à employer tous les moyens de conciliation possibles, afin de dissiper à jamais les malentendus existans jusqu'ici. Dans une circonstance aussi douloureuse, le gouvernement se verrait avec regret obligé de sévir d'une manière plus efficace, afin d'empêcher dorénavant la publication de semblables lettres pastorales dans le diocèse de la Podlachie.

J'aime à me flatter que vous calmerez incontinent mes craintes relativement à cette affaire, et j'ai l'honneur d'être, monseigneur l'évêque, avec respect, votre très humble serviteur.

Signé Eu. GOLOWIN.

Varsovie, 10 juin 1835.

L'évêque de la Podlachie au général Golowin.

Monsieur le général et directeur,

J'ai l'honneur de répondre à vos deux lettres, celle du 15 mars, et celle du 10 juin de cette année. Vous me permettrez de commencer par vous témoigner mon extrême étonnement de ce qu'il ne se soit point trouvé jusqu'à présent dans la

commission du gouvernement un seul employé qui ait pu examiner avec attention et connaissance de cause tant ma réponse concernant le livre intitulé : *Concorde et Discorde*, que ma demande de suppressions du prêtre Nawrocki, ma défense de bénir les mariages entre les personnes de différens cultes, et une foule d'autres communications de ce genre qui ont été envoyées à la commission depuis cinq ans environ. Comment se fait-il, dis-je, qu'il ne se soit trouvé personne qui ait pu vous rendre compte, monsieur le général, du contenu de toutes ces pièces, des citations et de l'exposé qu'elles renferment des priviléges et des lois de l'Eglise? sans cette exacte connaissance de ce qui a eu lieu, je ne vois pas quel motif vous pouvez avoir de m'écrire, monsieur le général, et de me presser si péniblement de vous répondre.

Pour ce qui concerne cependant les sujets dont il vient d'être question, je n'ai d'autre réponse à faire que de déclarer officiellement au gouvernement (en me reportant à ce que j'ai précisément cité dans mes écrits) que les questions de ce genre n'entrent point dans le domaine du gouvernement séculier; que la conduite d'un évêque catholique romain à cet égard ne dépend en rien du dit pouvoir séculier; que ce n'est donc point l'évêque qui se révolte, mais le gouvernement qui agit ouvertement contre les priviléges, les règlemens et l'indépendance de l'Eglise, à laquelle seule, entre toutes les autres églises, le Sauveur du monde a accordé le privilége d'être toute-puissante sur la terre. Le gouvernement ne peut point se mettre à l'abri en disant que ses règlemens sont exécutés dans d'autres diocèses du royaume; car, quand même le nombre des pasteurs de ces diocèses serait égal à celui de tous les évêques de l'ancienne et fidèle Pologne, ce ne serait encore que comme un fleuve à côté d'une vaste mer, par rapport à l'Eglise universelle catholique romaine, aux règlemens de laquelle j'ai le bonheur de me conformer fidèlement.

La lettre pastorale du 14 mars dont vous vous plaignez, monsieur le général, dans votre dépêche du 22 juin, a été publiée en latin. Ce n'en est donc pas une copie, mais une traduction qui lui est adjointe. Permettez-moi, monsieur le général, de contester le passage dans lequel vous semblez faire

entendre que ma lettre pastorale renferme des citations et des insinuations contraires à l'autorité séculière et au culte grec-russe. Je n'ai fait que marquer les limites tracées par les lois de Dieu et de l'Eglise pour ce pouvoir séculier, limites qu'il ne lui est pas permis de franchir. *Ne vous mêlez point, ô Empereur*, disaient les évêques à l'empereur Constantin, comme l'atteste saint Athanase, *ne vous mêlez point des affaires de l'Eglise, ne nous donnez point vos ordres là-dessus, mais plutôt soyez instruit par nous. Dieu vous a donné l'empire et nous a confié, à nous, les intérêts de l'Eglise. Celui qui regarde votre domination de mauvais œil est en opposition avec les intentions de Dieu; de même prenez garde lorsque vous voulez vous mêler des affaires spirituelles, de ne pas tomber dans un grand péché: il est écrit: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »*

Quant à ce qui regarde le culte grec-russe, ne soyez pas offensé, monsieur le général, si je vous déclare ne pas pouvoir trouver nulle part, pas même dans les traductions que vous m'envoyez, un seul mot qui puisse autoriser votre récrimination.

Le passage de saint Jean-Chrysostôme, dans ma lettre pastorale, n'a d'autre but que celui qu'avait Grégoire XVI, gouvernant aujourd'hui notre église, lorsqu'il adressait aux évêques polonais, le 9 juin 1832, sa circulaire insérée, par ordre du gouvernement russe, dans les journaux de cette époque, et dans laquelle il disait ce qui suit: *Il n'est permis de désobéir au pouvoir que dans le cas où il exigerait quelque chose contre la loi de Dieu ou celle de l'Eglise*: lui obéir par conséquent dans ce cas là n'est pas lui rendre hommage, mais payer tribut au démon.

Je répète enfin que, si l'on vous avait rendu compte de tous les rapports dans lesquels je développe successivement toutes ces questions, et qui ont été envoyés à la commission du gouvernement, monsieur le général, vous vous seriez certainement convaincu que ma conduite épiscopale, tant antérieure qu'actuelle, n'a mérité nullement la disgrâce qui m'a atteint, et celle dont on me menace encore. Toutefois, tout ce qui m'arriverait de fâcheux de la part du gouvernement étant de-

puis long-temps prévu par moi, ne m'effraie nullement; j'espère au contraire supporter avec résignation toute espèce de persécution plutôt que de dévier de la ligne de mes devoirs de pasteur de l'Eglise, et du chemin qui m'est tracé par ma religion et ma conscience.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le général, avec la plus grande considération, prêt à vous servir.

GUTKOWSKI, évêque de Podlachie, 28 juin 1835.

EXTRAITS D'UNE LETTRE DE CRACOVIE.

Cracovie, 1er janvier 1836.

La *Gazette d'Augsbourg*, en accueillant un article du journal *the Sun*, relatif à l'indépendance de la république de Cracovie, remarque dans une note que l'ignorance des journaux anglais à cet égard est inconcevable, et qu'elle ne peut comprendre comment ces journaux ne savent pas encore que l'indépendance de cette république depuis 1815 a été reconnue par la Russie. La *Gazette d'Augsbourg* ajoute qu'il en sera de cette affaire comme de la Moldavie et de la Valachie. Nous autres habitans et citoyens de la république de Cracovie, nous qui depuis vingt ans jouissons de cette *liberté*, de cette *indépendance* et de cette *neutralité* qui lui sont propres, nous sommes le mieux à portée d'apprécier combien l'étonnement de la *Gazette d'Augsbourg* est déplacé. La Moldavie et la Valachie ne furent pas comprises dans le traité de Vienne; quant à notre pays, il a eu sa part dans les discussions diplomatiques de cette époque et dans les écrits qui en sont résultés. Mais on sait à quoi sert le papier; on enregistre de belles promesses dont la réalisation ne va pas au-delà de cette formalité d'apparat. Que l'*existence* de la ville de Cracovie ait été reconnue par les trois puissances, et par conséquent par la Russie, le fait n'est sujet à aucun doute; cette existence a été constatée depuis des siècles par tous les géographes,

même par Malte-Brun et Balby. Mais que sa *liberté* et son *indépendance* aient jamais été *reconnues* par la Russie, voilà ce que nous ignorons tout-à-fait ici, à moins que la *Gazette d'Augsbourg* ne parvienne à nous convaincre que la remise de nos jeunes gens et de nos citoyens par ordre du gouvernement russe entre les mains du grand duc, et que leur exportation en Sibérie ne signifie *liberté;* que l'occupation de la ville et de son territoire, en 1831, par l'armée russe et sans aucun motif, la spoliation du trésor public et le pillage des propriétaires ruraux ne signifient *neutralité;* que l'arrestation par les commandans russes de citoyens de la ville purs de tout reproche et de toute faute, si ce n'est la longueur de leurs moustaches, et l'exportation de ces prisonniers vers Wiatka et Bobruysk ne signifient *indépendance :* dans ce cas seulement nous conviendrons que Cracovie est *libre, neutre* et *indépendante.*

Mais laissons le passé, et parlons du présent. La *Gazette d'Augsbourg*, si instruite de tout ce qui se passe au monde, semble néanmoins ignorer que la république de Cracovie a été réorganisée en 1833, et par conséquent, selon la manière de voir de cette gazette, a été de rechef déclarée et reconnue libre. Il paraît toutefois qu'une fatalité absolue pèse sur les écritures et les protocoles de la diplomatie; tout reste pour ainsi dire à l'état de parchemin, sans arriver jamais à la réalité. Il en est de même de notre constitution, des statuts et des codes dont, en 1833, on nous a gratifiés pour la seconde fois. Ces actes sont imprimés : voilà tout.

En attendant, quoique le gouvernement local, c'est-à-dire le *sénat,* soit établi, une *conférence,* dont la constitution ne fait aucune mention, gouverne le sénat et la libre république, et les gouverne sous l'influence de la diplomatie russe. Si le sénat se montre assez hardi pour avouer qu'il ne saurait concevoir comment la *conférence*, c'est-à-dire le *noir,* peut s'accorder avec la *constitution* nouvellement créée, c'est-à-dire avec le *blanc,* des bataillons russes, stationnés à deux lieues de notre ville, sont prêts à convaincre *le très haut et très louable sénat,* qu'en style diplomatique le *noir* et le *blanc* sont absolument identiques, que l'un était pour l'apparat et que l'autre est pour

la pratique. En conséquence, il ne se passe presque point de semaine, où, par ordre de la conférence, on n'exporte des gens de la république libre pour les remettre entre les mains des gardes russes; en conséquence le sénat nomme aujourd'hui des employés, et la conférence les casse le lendemain; en conséquence encore la *diète* (car nous en avons une aussi) vote aujourd'hui le budget, et la conférence dispose demain des fonds, comme s'il n'y avait jamais eu de diète. Nous n'en finirions pas si nous énumérions tout ce qui résulte de cet admirable ordre de choses. Voici seulement quelques traits qu'on peut ajouter au tableau. Un colonel russe a pu violer impunément une fille de treize ans, car les tribunaux locaux, tribunaux *indépendans*, ont été contraints par la mission russe de mettre en liberté l'auteur du crime, lequel parvint ensuite à se faire reconnaître comme attaché à cette mission, et par conséquent comme une personne à l'abri de toute responsabilité. (Le fait est rigoureusement vrai.) Les ordres de la mission russe sont absolus à ce qu'on voit. Ils ont imposé au gouvernement d'un pays, *indépendant* au dire de la *Gazette d'Augsbourg*, l'obligation de souffrir dans le corps du sénat et à l'université, des employés jadis destitués par lui, mais qui sont soudoyés maintenant par la police secrète de la Russie. Un dernier détail achèvera de vous donner une idée du sens qu'on doit attacher à ces mots *indépendance et liberté* quand on les applique à la ville de Cracovie. Ses citoyens ne peuvent se hasarder à faire un pas au-delà de leurs étroites frontières, sans courir le risque d'être arrêtés, sur la foi d'une liste de suspects où leur signalement et leur nom sont soigneusement enregistrés pour l'instruction des agens de cette douane d'un nouveau genre.

En terminant, je n'ai qu'à faire observer que, si quelque chose demeure inconvenable, c'est certainement l'indifférence avec laquelle, pendant vingt ans, la France et l'Angleterre ont pu laisser fouler aux pieds les stipulations d'un traité où se trouve cependant leurs signatures. Il me semble que Schiller dit que la liberté et l'indépendance ne marchent qu'à côté de la force. Cracovie deviendra forte par la garantie de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche, pourvu que cette garantie

ne se borne pas à la signature d'un chiffon de papier comme le traité de Vienne. Pour assurer la liberté et l'indépendance de cette république, il ne faut pas faire la guerre. La seule présence d'un résident anglais ou français suffirait; avec lui nous respirerions. Après cela, je ne fais point ici mention des avantages commerciaux et de l'importance que Cracovie doit à sa position. Elle est située comme une espèce de port franc, en face de la ligne prohibitive prusso-allemande, et doit nécessairement devenir un dépôt pour le commerce de l'Angleterre et de la France. Je n'en fais pas mention, car je ne veux pas manquer à leurs gouvernemens, en supposant que le devoir de faire respecter leurs signatures et la justice de la cause, ne soient pas suffisans pour les faire agir, comme ils l'auraient dû depuis long-temps.

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ (1).

Réfugié politique, banni de mon pays par suite de quelques efforts malheureux pour la sainte cause de l'émancipation humaine, je me sens tous les jours de plus en plus ré-

(1) Tout en partageant, quant au fond, les idées de notre digne collaborateur, nous regrettons qu'il ne leur ait pas donné plus de développemens, et qu'il n'ait pas jugé à propos de nous faire connaître la nouvelle base sociale qui, selon lui, doit se concilier d'un côté avec l'absence des castes priviligiées, d'un autre avec l'inégalité devant la loi. Nous espérons toutefois qu'il voudra bien reprendre prochainement la plume sur cet important sujet, et nous initier entièrement à des pensées qui nous semblent remarquables par leur justesse autant que par leur nouveauté.

(Note du D.)

volté contre l'aveuglement de bien des hommes qui, à l'aide de quelques mots mal compris et mal exposés, égarent le peuple, en offrant à son adoration des idoles parées de noms chéris et de ressemblances perfides. Liberté! égalité! voilà ce qu'à chaque instant préconisent des publicistes quotidiens, comme symbole unique de tout bonheur sur la terre; et le peuple répète de sa voix de géant : Égalité! liberté! deux grands mots qu'il entend à sa manière. Maintenant ces mots parcourent la Péninsule ibérienne. Ils fascinent les Espagnols et les Portugais ébahis, et ils sont entrés dans la déclaration de leurs droits politiques. N'est-il pas temps enfin, après cinquante ans de déceptions, qu'on rectifie le langage?

Moi, vieil apôtre de l'émancipation universelle, je le déclare à la face du monde entier : il n'y a pas d'égalité (car je commence par l'examen de ce mot); il ne peut, il ne doit pas y en avoir parmi les hommes. L'inégalité, même devant la loi, est dans leurs intérêts, dans leurs besoins. Des chartes constitutionnelles ont consacré le principe contraire : mais elles ont eu tort; et on est forcé à tout moment d'en violer la lettre sous peine de se faire absurde et ridicule. Que ne la corrige-t-on pas? Que ne délivre-t-on pas l'Europe, une fois pour toutes, d'un mot dangereux, source intarrissable de malentendus et de calamités?

Loin de nous tout ménagement timide pour les préjugés favoris du siècle. Où est-elle cette loi de la nature qui a dit aux hommes : Soyez égaux? La nature nous a dit à tous, au contraire : « Je vous fais inégaux : et quelques efforts que vous fassiez, vous resterez à jamais dans l'inégalité que je vous impose. Vous ai-je donné les mêmes instincts, les mêmes capacités, les mêmes désirs, les mêmes moyens, les mêmes dispositions affectives et morales? Vous ai-je octroyé la même force physique, les mêmes dons extérieurs? Ai-je partagé entre vous tous, dans la même proportion, les obstacles à vaincre, l'aptitude à les écarter, à les éviter,

à les franchir? Mais Gall et Spurzheim vous montreront du bout du doigt les moules différens qu'il m'a plu d'employer, et il vous diront : Voilà Thersite ; voilà Achille. Voilà l'homme à la volonté de fer, qui domptera tout ; voilà la brebis timide qui obéira toujours en tremblant à la houlette d'un rude berger. »

Peut-être, déchus de l'espoir de rencontrer dans la nature cette égalité qu'elle n'a pas admise parmi les conditions de son antropologie, nous tournerons-nous du côté de l'art, et nous consolerons-nous par ce rêve doré, que l'art nivellera les différences. Supposition absurde ! L'art n'a jamais entrepris rien de semblable. Il ne pourra jamais l'entreprendre. Il ne réussirait pas s'il l'essayait. *Il n'est point utile qu'il l'ose.*

L'art, tel qu'il est, n'a pas encore poussé l'extravagance jusqu'à tenter ce nivellement universel ; l'histoire entière de notre espèce nous le dit ; loin de là, toujours et partout, l'éducation, qui n'est encore que l'art appliqué à façonner les hommes sur un modèle établi d'avance, a de beaucoup enchéri sur la nature pour augmenter les saillies de l'humanité, et pour en faire ressortir les parties creuses. Elle s'est appliquée, en tout temps et en tout lieu, d'une manière très inégale aux différens individus, aux différentes classes. Elle a négligé les uns, s'est attachée aux autres. Ainsi nous avons pu voir des miracles d'instruction et des scandales d'abrutissement. Nous avons vu quelques hommes planer en des régions si élevées de l'intelligence, qu'ils se dérobaient aux regards profanes de la multitude ; et nous avons remarqué par milliers des individus croupissant dans la plus crasse ignorance, ne conservant de l'homme que la forme zoologique, et descendus par la désuétude des facultés naturelles, aux portes de l'idiotisme et au niveau de la brute.

L'art ne pourra jamais entreprendre de ramener l'humanité entière à ce degré d'uniformité que des personnes peu réfléchies désirent parfois ou même réclament. Les obstacles

germeraient de toutes parts sous les pas du peuple qui aurait cette pensée absurde et malencontreuse. Tels hommes résisteraient à leur abaissement ; tels autres ne se soucieraient pas de leur élévation ; tous enfin se révolteraient contre cette violation flagrante *des lois de la nature*. La machine sociale s'arrêterait bientôt, comme une mécanique dont on aurait altéré le rouage, en substituant à la variété admirable de ses pignons, de ses fuseaux, de ses leviers, quelques roues jetées dans un moule commun, où l'engrenage est impossible, où le jeu est nul et sans emploi. On crierait de toute part à ces niveleurs de l'éducation : « Nous vous avions confié nos enfans comme une matière brute que vos mains intelligentes devaient façonner, et dont ensuite nous aurions tiré sans peine l'instituteur, le magistrat, le cultivateur de la terre, le médecin, le peintre, le comédien et le poète. Nous vous demandions des milliers de citoyens, vous ne nous en donnez qu'un seul. Arrière votre enseignement universel. Retirez vous, bafoués de nos enfans et maudits de nos vieillards. »

L'art échouerait dans sa folle tentative, s'il osait l'entreprendre : car la nature, nous avons pu le voir, a posé ses bornes à l'éducation, et lui a tracé une route assez étroite, dont elle ne s'écartera pas, sous peine de s'égarer et de perdre son pôle. Dans l'intérêt de la conservation de l'espèce, et par la même sagesse qui, chez le peuple des abeilles, a fait les frelons différens des ouvrières, et celles-ci de la reine, Dieu a prescrit que tel homme reste à tout jamais dans une infériorité relative, et que tel autre s'élève sur tout ce qui l'entoure. Il n'a pas créé des castes, mais il a mis un abîme entre un individu et l'autre. Aussi la nation qui tenterait d'abolir les individualités, et de frapper à un seul et même coin la famille entière des bimanes, s'apercevrait bientôt qu'elle a tenté l'impossible. Sous l'empire peu durable de la force, elle réussirait peut-être, pour un temps donné, à rapetisser toutes les dimensions à un *minimum* : car

on peut couper, lors même qu'on ne peut aggrandir. Aussi transformera-t-on une génération entière en soldats, en moines, en Cosaques. On enchaînera La Place à la rame, et Cuvier lancera la navette ; mais tout bateleur alors ne fera pas la *Mécanique céleste,* ni tout tisserand les *Recherches sur les ossemens fossiles* ; et lorsque Hutton traînera la charette, que Jacquard de sa bèche laboure la terre, Lyon ne demandera pas au premier venu ses métiers et ses soies, et l'Angleterre n'attendra pas de John Bull qu'il conduise ses marchands en cinquante jours à Calcutta.

Il n'est pas utile que, par des efforts inconsidérés, on tâche d'obtenir cette équation absurde entre l'immense polygone de l'humanité entière, et l'idéal d'un homme modèle répété à l'infini, qui résumerait en lui la somme de toutes les perfections compatibles avec notre frêle nature : car il n'existe aucun avantage à bouleverser la société, à contrarier tous les goûts, tous les penchans, toutes les libertés les plus chères, et à user par de vaines tentatives l'activité humaine ; il n'est pas utile enfin de façonner notre race en séries d'automates se mouvant tous par la même roue et par la même manivelle.

Mais si ni l'art ni la nature n'ont voulu d'égalité dans notre espèce, en tout ce qui regarde soit le partage primitif, soit le développement et l'emploi de nos facultés physiques et morales, serait-il vrai, du moins, que cette égalité refusée à l'homme à tout autre égard, lui fût imposée comme avantageuse, ou même seulement comme possible, en ce qui concerne les rapports politiques ou sociaux, devoirs, droits, fortune, capacités civiles, mérite, châtimens, récompenses? Non pas! mille fois non!

Les devoirs changent nécessairement de qualité, de quantité, dans les différens hommes, dans un seul et même individu, placés en diverses circonstances naturelles ou artificielles : car ils sont corrélatifs aux aptitudes différentes qu'on a pour les satisfaire. Les droits supposent aussi des aptitudes,

et n'en a pas qui veut. Pour les posséder, il faut s'en rendre digne ou du moins capable, et nous avons vu que les capacités, soit venant de nature, soit acquises par l'art, ne sont point les mêmes, et ne se donnent pas à quiconque en demande. Les besoins suivent la même proportion et la même différence de progression et de mesure. Il y en a d'innés, et répartis inégalement en intensité, en qualité, en nombre. Il y en a de ceux que l'art produit de plein droit avec non moins de variété et de gradation. Tous nous tourmentent et nous charment en même temps. Leur absence complète, c'est l'ennui, c'est la mort. Ils prennent vie les uns des autres, et leur fécondité est source de plaisir et de perfectionnement ; car se perfectionner, pour l'homme, c'est multiplier les sensations qu'il éprouve, et d'où jaillissent les désirs, aiguillons de la vie, et *causes* des besoins. Toujours est-il que ce sont ces derniers qui marquent les échelons de la civilisation humaine. Leur nombre n'a pas de limites, parce que le développement progressif de nos facultés et de nos sentimens n'en connaît pas. Les sots disent que cet accroissement est un fléau. Ils louent, avec les poètes de nos écoles, l'âge d'or et la vie des champs. Il vont jusqu'à nous rappeler à la frugalité des patriarches et à la rusticité des Spartiates. Les sages bénissent et préfèrent la vie joyeuse et confortable de Londres et de Paris ; ils se félicitent d'y participer ; ils applaudissent au luxe dans ses manifestations les plus brillantes ; et ils se réjouissent de vivre dans une époque où l'industrie intelligente et laborieuse, où la prévoyance et l'affection des aïeux permettent aux hommes heureux ou habiles d'acquérir une fortune, de l'aggrandir à l'infini, et de s'en faire le moyen principal pour atteindre à ces biens, pour s'en créer le besoin, et pour s'enivrer du plaisir de le satisfaire. Ce ne sont pas eux qui diront au riche, par une basse envie : « Renonce aux palais dorés, aux villas verdoyantes, aux chevaux fringans d'Arabie et d'Angleterre, aux porcelaines de la Chine ou de Sèvres, aux

bois précieux des deux Indes; » mais ils diront plus utilement au pauvre : « Si tu te sens, ou si tu te fais les mêmes besoins que les grands de la terre, travaille pour créer la richesse qui seule peut t'aider à les contenter. Travaille, et ne déblatère pas contre ceux qui la possèdent, comme si c'était un crime. Respecte-la, quand sa source n'est pas évidemment impure, car Dieu lui-même, qui a gravé dans le cœur de l'homme les lois universelles de l'humanité, y a aussi gravé l'amour de la propriété et l'instinct de l'acquisition, tel qu'il le donna à la fourmi. »

Tout varie donc, tout variera dans la société, tant qu'elle existera sur la terre. Droits, devoirs, besoins, moyens de les satisfaire, seront toujours semés en proportions non moins changeantes que tout autre élément moral de l'homme, et ils constateront de plus en plus, par leur différence perpétuelle, que l'individualité n'a pas chez nous un seul et même type.

Or, que devient notre égalité politique après ces raisonnemens? Que devient cette égalité devant la loi, dont on nous berce? Rien qu'une chimère indigne du siècle qui veut bien s'appeler le siècle des lumières. Mais nos bons aïeux, que nous qualifions de barbares, exaltaient, au contraire, la *justice distributive,* c'est-à-dire la *justice inégale*, qui rend à chacun ce qui lui est dû, et qui ne croit pas qu'un même titre constitue pour tous la même dette ou le même crédit. Ils consacrèrent, à la vérité, le mot *æquitas*; mais loin de l'avoir confondu avec *æqualitas*, ils le firent synonyme de *discrétion, d'égard* pour les circonstances, de *disposition* à ne pas se tenir à la rigueur de la loi écrite, mais à la tempérer par des considérations bénévoles, quoique scrupuleuses, de quelques données favorables du fait, et à la modifier d'après une appréciation convenable des individualités qui ne sont pas les mêmes. Ils ne donnèrent finalement la balance à la déesse du droit que pour signifier qu'on devait *peser la justice,* c'est-à-dire l'administrer avec la différence de poids que la raison réclame.

Des chartes constitutionelles, pour sacrifier à l'idole du préjugé chéri du peuple, ont bouleversé ces notions simples autant que justes. Elles ont substitué à l'ancienne doctrine la doctrine de *l'égalité*. Mais on ne viole pas la raison aussi facilement qu'on le pense. Une loi évidemment absurde n'est observée nulle part. Aussi les jurés prononcent-ils souvent leur verdict contre leur propre conviction, et répondent *oui* quand ils sont persuadés qu'il faudrait dire *non*, afin que l'égalité froide et cruelle des codes ne reçoive point d'application injuste.

Peut-être dira-t-on que la fiction ou l'inexactitude de langage qui veut égaux les hommes devant la loi est cependant expliquée d'une manière convenable toutes les fois qu'il est nécessaire. On se récriera contre la supposition qu'on ait jamais prétendu abolir la justice distributive, et qu'on ait méconnu dans l'humanité les différences radicales de capacités, de besoins, de moyens, de droits, de fortunes. On m'indiquera des commentaires que le peuple ne lit pas, et des périphrases ou des interprétations qui écartent toute possibilité d'équivoque. Mais à quoi bon alors, répondrais-je, employer un mot dont il faut altérer le sens, et qu'on a besoin d'exposer à rebours de son étymologie pour qu'il ne signifie pas ce que naturellement il indique? Cette altération n'est-elle pas du moins sans danger pour la société? Loin de là, c'est elle seule qui, de notre temps, a égaré bien des hommes aux intentions irréprochables, mais à la tête vive et légère, qui se donnent la tâche d'interpréter le mot à la lettre, et qui en déduisent les conséquences les plus irréfléchies et les plus nuisibles. Or, ce sont eux qui, avec ces dispositions d'âme, prônent aux masses le nivellement dans tout ce qu'il a de plus absurde, les lois agraires, et la destruction de toute différence sociale sur la terre. Anathème au mauvais mot, source de tant d'ennuis et de périls! Empressons-nous de le rayer de toute charte, et recommençons l'éducation politique du peuple, puisque nous l'avons égaré, trompé, imbu de mensonges.

Telle est mon opinion d'honnête homme, qui voit avec douleur l'humanité hors de la bonne route. Renoncé-je donc à mon ancien libéralisme? Retombé-je dans les illusions de l'aristocratie décrépite? Veux-je la famille humaine parquée dans ces catégories injustes que l'absolutisme est interressé à défendre, que la raison a dès long-temps flétries? A Dieu ne plaise que ce soit ma pensée; car ce n'est pas pour rentrer dans le moyen âge que je sors de la fausse route que quelques uns de mes contemporains ont suivie.

Oui, les hommes sont inégaux pour moi; mais je n'admets point les inégalités du privilége, c'est-à-dire ces inégalités que rien ne justifie, si ce n'est une moderne ou ancienne injustice. Respect pour tous les droits légitimes, même pour ceux qui proviennent de l'héritage, parce que l'héritage aussi est une propriété; mais qu'ils ne soient jamais exclusifs, qu'ils n'empiètent pas sur des droits plus solides et plus importans, qu'ils soient révisés par une analyse prudente, qu'ils soient soumis peu à peu et avec sagesse à la règle de la raison, et qu'on arrive, sans secousse, sans violence, à ce véritable nivellement qui ne se fait point par l'abolition de toutes les inégalités, mais qui consiste dans la constatation rigoureuse de leur existence véritable et dans leur appréciation légale. Ce n'est pas un travail aussi facile et aussi simple qu'on le pense, que de commencer le remaniement de la société, cette distribution nouvelle des hommes en catégories, cette révision de tous les titres que notre âge réclame. Ce n'est pas l'ouvrage de quelques jeunes gens aux passions ardentes, de quelques apôtres aux croyances inspirées, de quelques hommes de parti aux principes tranchans et immuables. Moi je tremble en envisageant l'immensité d'un tel problème, qui touche de si près aux bases mêmes de la pyramide sociale. On voit qu'elles s'écroulent de toutes parts, minées par le temps, sapées par mille attaques journalières. On reconnaît qu'il faut rebâtir l'édifice jusque dans ses fondemens. Mais quel est l'archi-

tecte qui ne pâlira pas en se préparant à l'œuvre? Pour moi, ce serait peu que de pâlir. Tout courage m'abandonne, et je laisse la plume, contraint de céder à d'autres une entreprise qui surpasse de beaucoup la faiblesse extrême de mes moyens et de mes forces.

F. ORIOLI.

VARIÉTÉS.

Voyage en Chine par la Mongolie,

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE JOSEPH KOWALEWSKI.

(*Deuxième article.*)

Nous avons passé notre dernière nuit en Chine, dans le village *Nor-dian,* à dix lieues de *Caghan-bal-Ghassoun.* Il est difficile de s'imaginer le plaisir qu'éprouve le voyageur qui, après avoir cheminé dix semaines à travers des steppes incultes, se trouve transporté dans un pays populeux, sur une terre ingrate à la vérité, mais supérieurement cultivée. Nous étions au 5 novembre (1830); la température était celle de l'automne avancé, et le vent si âpre et si violent, que nous avions peine à nous tenir sur nos selles. Arrivés à l'auberge, nous nous reposâmes avec délices sur des sophas faits en terre cuite, et chauffés par-dessous avec du charbon de terre. Nous étions affamés. Nous allâmes bientôt au foyer voir bouillir l'eau dans des chaudrons, et un cuisinier chinois y jeter des coulis (koldouni) de mouton, comme l'affirmait itérativement le marmiton, sachant bien que nos

lèvres orthodoxes n'auraient pas voulu se souiller d'une autre viande. Celle de bœuf est ici une nourriture prohibée, les lois chinoises punissant de mort quiconque oserait tuer un taureau ou une génisse dans l'empire *céleste*.

Dans peu de minutes on nous servit les kouldouni dans des terrines plates, accompagnées de courtes baguettes en bois en guise de cuillères. Si le met n'avait pas été brûlant, nous aurions volontiers renoncé à toute cérémonie, et nous aurions employé nos doigts au lieu de fourchettes. Le Chinois, calme et froid, souriait malicieusement en voyant les enfans du Nord si maladroits à se servir de deux baguettes pour manier leurs coulis. La faim opéra des prodiges, et nous acquîmes bientôt toute la dextérité nécessaire pour opérer à la chinoise. Le grand appétit que nous avions ne nous fit pas d'abord distinguer l'espèce de viande que nous dévorions. Nous apprîmes, après avoir fini, qu'au lieu de mouton nous avions été régalés de viande d'anesse tendre, quoique vieille, et n'ayant nullement la saveur de celle des brebis mongoles. Cette découverte, faite après coup, nous fit éclater de rire, au grand étonnement de nos hôtes.

Le village *Nor-dian* est construit en maisons d'argile ou de briques, avec des enclos très élevés. Le tout n'occupe pas un grand espace, les habitans sachant tirer un bon parti de la terre, dont ils ne négligent aucune parcelle. On n'emploie pas ici, comme chez nous, du bois pour combustible. Le pays est déboisé, et l'on achète au poids et au lot des branches sèches. En revanche, la nature a été prodigue en charbon de terre; les habitans le transportent dans des sacs, à dos de mulet, tandis que leurs enfans ramassent, en courant sur les routes, le fumier de cheval ou de mule, qu'ils recueillent dans des corbeilles, pour en engraisser leurs champs, ou pour le brûler après l'avoir fait sécher. Le peuple est, en général, faible, peu vif, laborieux à contrecœur, et néanmoins toujours actif et occupé. Tous les bras ne sont pas voués à l'agriculture; l'industrie en em-

ploie un très grand nombre, et le commerce est devenu un des besoins essentiels du pays. De fréquentes caravanes passent et repassent. C'est à dos de chameaux, ou dans des chars traînés par des mulets, que se transportent les produits fabriqués dans la Chine septentrionale. Le marchand trouve partout ses aises, et une assistance que lui prêtent de bonne grâce les habitans, moyennant un prix convenu.

La curiosité attira des villageois, et même des voyageurs, dans notre enclos, car ce n'est que très rarement que l'on y voit des étrangers venus de si loin. On admirait beaucoup les traits mâles et les figures riantes de nos Cosaques de Sibérie, ainsi que nos voitures à quatre roues, notre attelage et nos vêtemens. En attendant, des pâtissiers nous offraient des gâteaux qui différaient et de goût et de formes.

Il nous restait encore quarante-cinq *li* de route jusqu'au premier fort construit dans la grande muraille chinoise. Le *li* est une mesure routière qui renferme 1355 pieds anglais. A partir de *Nor-dian*, nous commençâmes à descendre d'un roc très élevé, dont le noyau est d'un porphyre rouge très foncé. Il n'est plus ce rempart de pierre, autrefois hérissé de tours en maçonnerie, et qui servaient de réduit pour les gardes auxquels on confiait jadis le soin de surveiller les barbares habitués à faire de nombreuses invasions sur le territoire de la Chine. Pendant près de six *lis*, la route est toute semée de pierres, débris de constructions ruinées, et qui rendent à présent le chemin difficile et incommode, quoique les sites soient d'ailleurs fort beaux, surtout après avoir traversé les déserts.

Il semble que la nature ait voulu séparer, par le contraste du pays, deux peuples si différens de caractères. Vous voyez ici, tantôt des abîmes à perte de vue, tantôt des rocs suspendus sur votre tête. Le flanc du rocher s'entr'ouvre, et un torrent s'en élance, à nappe claire et limpide, tombe avec fracas, murmure sur un banc de gravier, s'ensevelit bientôt, et reparaît en grondant, pour s'engouffrer encore

et surgir de nouveau. Le Mongole, en considérant ce jeu de la nature primitive, était involontairement porté à l'imiter dans ses incursions en Chine. Soudain il s'élançait de ses steppes ouverts, et comblait de ses masses éparses les ravins de la terre promise; puis il s'éparpillait, en butinant, dans les villages et les bourgs, comme un brouillard qui se dissipe aux rayons du soleil, et se réunissait de nouveau pour combattre les propriétaires ralliés par la vengeance. Le Chinois s'abritait de sa muraille, comme d'un écusson; il construisait des forts, comme des aires d'aigles, sur des montagnes escarpées; il arrosait de son sang son terrain et ses foyers, qu'il était souvent réduit à céder aux dévastateurs. Il y a peu de siècles encore, on n'entendait ici que le sifflement des flèches, le bruit des armes, les cris des assaillans, les plaintes des blessés et des mourans, les gémissemens des enfans et les lamentations des mères. Aujourd'hui le silence de la mort règne dans ces gorges et ces ravins, et il n'est interrompu que par les pas du chameau, ou le bruit du fourgon marchand.

Après avoir été si long-temps privés d'ombre en Mongolie, quel a été notre plaisir d'admirer les grands beaux peupliers qui ornent ici le paysage. Nous ne pouvions nous rassassier de la vue des villages, des habitations éparses, des champs bien cultivés. Combien nous admirions la hardiesse de l'homme industrieux, qui se fraye un sentier sur le roc, qui en gravit la cime la plus élevée, pour y porter et les matériaux de sa construction, et la terre et le fumier de son exploitation aérienne. Dans le grand ravin qui conduit de *Nor-dian* à la muraille chinoise, nous avons vu un grand nombre de temples, de chapelles et d'idoles. Partout brûlaient des flambeaux aromatiques; partout étaient déposées des offrandes en blé. Et quel mouvement commercial! N'ayant vu pendant long-temps que des Mongols sales, sauvages et grossiers, qu'il était agréable de considérer des Chinois propres, actifs et laborieux! Nous

étions hors de nous, nous admirions tout dans ce pays cultivé depuis tant de siècles, et original sous tous les rapports. Dans le désert, les naturels nous saluaient avec des cris aigus, et nous examinaient avec curiosité. En Chine, on nous recevait en silence, et avec une espèce de fierté. La physionomie du villageois est expressive. Le vêtement n'est ni bigarré ni varié. Tout est ici raisonné, soumis à certains principes et à certaines formes établies depuis un temps immémorial. Il a plu à certains voyageurs d'habiller toute la Chine, depuis les mandarins jusqu'à l'homme du peuple, de vêtemens en soie. Cette erreur est venue de ce que le voyageur ne s'est vu entouré que de fonctionnaires supérieurs, et que d'eux il concluait à la masse de la population. Un ambassadeur, et ce sont les ambassadeurs qui ont le plus écrit sur la Chine, est un véritable esclave; considéré comme un espion, il est strictement surveillé par le gouvernement. Il l'est, non seulement quant à ses paroles, mais même quant à ses gestes et ses mouvemens, dont aucun n'échappe aux fonctionnaires chargés de l'entourer. Pour nous, Dieu merci! nous étions traités en amis et en hôtes.

Une cotonnade bleue foncée, qui descend jusqu'aux genoux, voilà le vêtement du villageois. Il est ouaté pour l'hiver. Le pantalon est de la même étoffe. Des bottines légères ou des escarpins couvrent le pied. Un bonnet, à oreilles relevées, abrite la tête rasée à une tresse près, que l'on forme sur le sommet de la tête, et qu'on laisse flotter sur les épaules. Les femmes, dont les pieds sont déformés dès l'enfance, ne marchent qu'avec peine en s'appuyant sur une canne. Pour se rendre à quelques centaines de pas, on les place sur une charette, que traîne un âne ou une mule, tandis que le mari ou un parent marche à côté, et excite la bête en répétant à tout moment : trr—trr, jo—jo, oho—oho !...

Plus je m'approchais du fort qui défend la frontière plus j'étais émerveillé du paysage et de la culture du pays. Le faubourg fourmillait de monde, et n'offrait aucun symp

tôme de désordre. Des caravanes avançaient lentement. Des marchands, devant leurs boutiques, fumant dans des pipes de la grandeur d'un dé, regardaient en silence les passans. Les plus curieux nous suivaient des deux côtés de la rue, l'un après l'autre, sans faire du bruit et sans se presser. Tout d'un coup nous apercevons deux rocs énormes, et à leur sommet une muraille flanquée de tours, qu'un mur en maçonnerie joint l'une à l'autre. Une porte gigantesque et en fer nous arrête un quart d'heure, temps nécessaire pour que le fonctionnaire du tribunal de Pékin annonçât notre arrivée aux Ambarres. Un étranger, familiarisé avec la langue et les habitudes du pays, s'il endosse le vêtement chinois, peut traverser l'empire sans nul empêchement. Personne ne demande à un particulier s'il est porteur d'un passe-port, tandis qu'un voyageur à mission publique est soumis aux formalités locales les plus ennuyeuses. Anciennement, les missions étrangères ne pouvaient passer la porte du fort de *Dzan-dzia-Keu* qu'à pied; aujourd'hui cette règle est tombée en désuétude...

Dès qu'on a traversé la porte, il semble que la chaîne des montagnes rocailleuses se soit brisée pour laisser place à une ville, ou plutôt à un fort, mieux connu chez nous sous le nom de *Chalgan* que sous le vrai nom chinois *Dzian-dzia-Keu*. Les Russes qui la visitaient anciennement, l'ayant entendu nommer *Chalga* par les Mongols, ce qui signifie porte ou entrée, qualifièrent de même la ville.

On nous introduisit bientôt dans une hôtellerie, dont on ferma aussitôt la porte, par mesure de précaution. Deux gardes nous furent envoyés, qui montèrent sur le toit et s'y assirent les pieds croisés, allumèrent leur pipe en frappant de temps en temps sur des planches de bois avec une baguette pour prouver leur vigilance, et en fredonnant des chansonnettes. Un silence de mort régnait dans toute la ville. Bientôt cependant une procession en habits blancs de deuil, et dont la marche était accompagnée par des feux de toute

couleur, passa, précédée d'une musique chinoise, c'est-à-dire de la plus discordante des musiques. Nous entendîmes bientôt des fusées, lancées en l'honneur du défunt, et des lamentations de commande, dans une maison voisine. Un peu plus tard, les Ambarres nous firent savoir qu'ils désiraient nous voir dans leur salle d'audience...

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Les Chambres, disions-nous dans notre Chronique du mois dernier, les Chambres, qui ont à répondre à messieurs les ministres, feront retentir à leurs oreilles ce mot de Pologne, qui leur fait tant de mal à prononcer. Nous n'espérions pas trop des Chambres; les Chambres, en effet, ont réclamé d'une manière solennelle en faveur de la nationalité polonaise. A la Chambre des pairs, MM. de Tascher, de Montalembert et Villemain; à la Chambre des députés, MM. Chapuis de Montlaville, de Bort, de Sade, Duvergier de Hauranne, Bignon, Merlin de l'Aveyron, Salverte, Saint-Marc Girardin, Glaiz-Bizoin, Legrand, de Mornay, de Lamartine, Mathieu de La Redorte, Odilon-Barrot, ont fait entendre de généreuses et éloquentes paroles, qui ne peuvent manquer de rester longtemps dans la mémoire des Polonais.

La Chambre des députés, en adoptant l'amendement de M. de Mornay, a attaché en quelque sorte, on peut le dire, l'honneur de la France au rétablissement d'une Pologne indépendante. Déclarer que l'équilibre européen est indispensable au maintien de la paix, et déclarer en même temps que la première condition de cet équilibre est la conservation de *l'antique* nationalité polonaise, n'est-ce pas protester contre les paroles et les actes de l'empereur Nicolas? N'est-ce pas prendre l'engagement d'agir aussitôt que se présentera un moment opportun?

A peine l'adresse a-t-elle été votée, que la question de la réduction des rentes est venue la faire oublier et absorber entièrement l'attention; mais aussi quelle importance ne présente pas cette question! D'un côté elle menace de nombreux intérêts, et des intérêts que la nouvelle dynastie ne peut froisser sans danger; d'un autre côté, la justice, les lois, l'intérêt incontestable du pays, en réclament la réalisation. *La justice*, car la libération est de droit commun; *les lois*, car les dispositions précises de nos codes déclarent toute rente essentiellement rachetable; *l'intérêt de la France*, car cette conversion des rentes aurait pour effet de rendre de nombreux capitaux à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Une proposition à cet égard a été accueillie avec la plus grande faveur dans les bureaux de la Chambre; celle-ci est saisie; comment résoudra-t-elle la question qui a divisé M. de Broglie et M. Humann, et amené la retraite de ce dernier.

Après la question des rentes est venue la question des sucres. Les colonies des Antilles, qui dépérissent et ne peuvent supporter la concurrence du sucre de betterave, demandent qu'on place sur un pied d'égalité parfaite, le sucre colonial et le sucre indigène, ou qu'on leur accorde 1° la liberté d'exporter directement leurs denrées à l'étranger; 2° de s'y pourvoir des marchandises qui leur sont nécessaires; 3° d'exporter par tout pavillon. Le pouvoir embarrassé imposera probablement le sucre de betteraves. C'est une induction que l'on peut tirer de la note adressée par M. le ministre du commerce aux conseils des manufactures et du commerce. Ce sera frapper injustement les fabricans de la métropole; mais ne pas avoir égard aux plaintes des colons, ce serait également se montrer injuste. *Ne vaudrait-il pas mieux rompre le pacte qui oblige les colonies à ne produire que pour la France, et à ne consommer que ce que la France leur envoie?*

La Cour des pairs a enfin terminé le procès d'avril. Sur les dix-neuf accusés de la catégorie de Paris, six ont été acquittés, faute de preuves suffisantes, après vingt-deux mois de détention; onze ont été condamnés, les uns à la détention, les autres à l'emprisonnement, et deux, MM. Beaumont et

Kersausie, à la déportation. Pourquoi l'amnistie n'est-elle pas venue prévenir tant de rigueur!

A l'extérieur, les évènemens se compliquent, et la solution des grandes questions européennes est encore éloignée. Si nous jetons les yeux sur la malheureuse Espagne, qui se déchire baignée dans le sang de ses propres enfans, nous voyons un gouvernement *nouveau-né* qui a de la peine à se consolider, et qui n'ose malheureusement réprimer avec énergie le débordement révolutionnaire d'un côté, tandis que d'un autre, il ne se sent pas assez de force pour anéantir le parti du Prétendant, dont la cause a trouvé un auxiliaire bien puissant dans les derniers actes de vandalisme des Barcelonais furieux. Horribles excès, à jamais déplorables, sur lesquels les vrais amis de la liberté espagnole ne peuvent que gémir, et qui sont restés *impunis!* Cette complicité apparente des autorités de Barcelone avec les fauteurs de ces troubles est un fait bien accablant pour le gouvernement espagnol; nous attendrons ses explications pour bien arrêter notre jugement. La mesure de rigueur qui vient d'expulser des couvens les moines espagnols nous dévoile la véritable tendance du ministère Mendizabal, qui paraît être décidé à *frapper fort;* mais frappera-t-il *juste?* voilà ce qui nous est encore permis de douter.

En Angleterre, le parti populaire se prépare à de nouvelles victoires; de nombreuses et fréquentes assemblées ont lieu dans les trois royaumes, et partout l'on s'exalte contre les vieux abus, partout l'on s'encourage à demander des réformes. L'abolition des dîmes, un nouveau système municipal, la suppression du banc des évêques, telles sont les réclamations de l'Irlande. O'Connel, qui sert d'organe à ce pays, continue de faire entendre de temps en temps sa voix puissante, et sème l'agitation dans les populations. L'Angleterre et l'Écosse, de leur côté, demandent à grands cris la réforme judiciaire, l'abolition du timbre des journaux, et le redressement de plusieurs autres abus. Le ministère est décidé à satisfaire aux vœux de l'opinion publique, sinon sur tous les points, du moins sur plusieurs, et la majorité de la Chambre des communes lui prêtera à coup sûr son concours. La Cham-

bre des lords elle-même sera entraînée; force lui sera de sanctionner les projets ministériels, mais ce ne sera pas toutefois sans les avoir modifiés à sa manière, sans avoir fait disparaître ce que ces projets auront de trop libéral, de trop hostile à ses préjugés.

Les nouvelles conquêtes de Méhémet-Ali en Asie, peuvent avoir de graves résultats. Il vient de s'emparer de Dair, sur l'Euphrate, et la ville d'Annah lui a été abandonnée par les Arabes. Son intention, dit-on, est de s'emparer de Bagdad. Sous le prétexte de protéger la Turquie, la Russie en viendra peut-être à occuper Constantinople. L'Angleterre, pour empêcher cette occupation, pour ôter à la Russie tout prétexte de l'opérer, se prépare à s'opposer aux envahissemens ultérieurs des Égyptiens; elle se prépare à plus; elle rêve, elle projette, elle paraît vouloir la ruine du vice-roi d'Égypte, car les conquêtes de celui-ci nuisent à son système nouveau de communication dans l'Inde, où elle voudrait arriver à travers la Syrie et par la voie de l'Euphrate. Déjà lord Ponsonby, son ambassadeur à la Porte, a obtenu du sultan un firman contre les monopoles établis par Méhémet-Ali en Égypte et en Syrie. Méhémet-Ali résistera, et l'Angleterre interviendra pour le contraindre. Le vice-roi d'Égypte vaincu perdra les ressources qui lui sont nécessaires pour entretenir ses armées et ses forces navales; Constantinople ne courra plus de dangers; les Russes n'auront plus de prétexte pour protéger, pour occuper cette capitale; mais quelle influence, quelle position, l'Angleterre ne prendra-t-elle pas en Égypte!

CHRONIQUE POLONAISE.

Pologne proscrite. — Le mois qui vient de s'écouler est d'un heureux augure pour la cause polonaise. Le parlement français a dignement répondu à l'attente générale, et des voix éloquentes ont flétri, dans le sein des deux Chambres, les cruautés de la Russie, et la harangue barbare de l'empereur Nicolas. Toutes les opinions se sont réunies dans cette question d'humanité et de justice, toutes ont protesté contre l'état actuel de la Pologne, et les violations flagrantes de son pacte fondamental. Jamais protestation ne fut plus belle, plus solennelle. Le gouvernement s'est pleinement associé aux sentimens généreux exprimés par les Chambres, et n'a repoussé que comme inopportune, ainsi que nous l'avons déjà dit en rendant compte de la discussion de la Chambre haute, la proposition de formuler, dans l'adresse au roi, une réclamation en faveur de la Pologne. Tout en regrettant que la question polonaise n'ait pas été considérée dans l'arène parlementaire d'un point de vue plus élevé que les conventions diplomatiques violées par la Russie, nous ne pouvons nous refuser à attacher une grande importance à ces démonstrations contre la Russie, nous y voyons l'expression unanime de l'opinion de la France, une divergence de plus en plus sensible dans la politique des cabinets de Paris et de Pétersbourg, une alliance qui se consolide entre la France et l'Angleterre, et qui devient menaçante pour la Russie, un encouragement donné aux Polonais de persévérer dans leur dévouement patriotique, et le conseil d'attendre avec calme l'heure de la délivrance de leur patrie, pour ne se jeter dans l'action qu'avec toute la réserve et la prudence qu'exige la gravité des circonstances. Telle est en résumé l'impression qui a été généralement produite par la discussion dans la Chambre des députés sur les affaires de la Pologne. On n'a point déclaré la guerre à la Russie puisque le moment d'agir n'est pas encore arrivé, mais on lui a opposé la résistance morale de la nation française,

mais on lui a contesté le droit de régner comme elle règne sur la Pologne. Il appartient à la représentation nationale de manifester son opinion, ses sentimens, sur telle ou telle question politique, d'engager une lutte morale avec son adversaire, tandis qu'il est du ressort du gouvernement d'agir, et de changer en actes les opinions et les volonté des représentans du pays. Ainsi l'appui moral donné par les Chambres françaises à la cause polonaise a une grande importance; il a été considéré comme tel dans tous les pays où on en a eu connaissance, et il n'a pu que jeter du trouble dans la conscience du souverain qui s'est joué impunément jusqu'à ce jour des droits les plus sacrés. Tel nous a paru dans son ensemble l'esprit qui a dicté aux réfugiés polonais une adresse de remerciemens aux Chambres, adresse à laquelle nous avons ouvert nos colonnes.

Passons maintenant en revue les discours des principaux orateurs qui ont parlé de la Pologne, avant de les emprunter à une source officielle. La Chambre des députés a consacré presque exclusivement aux affaires de ce pays ses deux séances du 11 et du 12 janvier. La discussion a été provoquée par l'adresse en réponse au discours du trône. Plusieurs orateurs ont considéré la question de la Turquie comme touchant de près celle de la Pologne, et notamment MM. Saint-Marc Girardin et Lamartine. Chacun d'eux a proposé une solution différente; l'un voudrait empêcher le possession de Constantinople par les Russes; l'autre, dans l'intérêt de la *civilisation*, voudrait les voir entrer dans cette ville, sauf à leur faire après évacuer Varsovie. Il nous est permis de nous défier de cette politique *civilisatrice* jusqu'à ce que nous voyions des garanties plus positives de la régénération polonaise, car il paraît être bien prouvé que la Russie tient plus, quoiqu'en dise M. de Lamartine, à dénationaliser la Pologne qu'à civiliser la Turquie, et il est peu probable qu'elle veuille de bon gré quitter sa proie et perdre son influence européenne en devenant de préférence puissance asiatique. Le poète orateur *n'aime pas* les questions d'affaires étrangères apportées à la tribune; il manifeste une grande sympathie pour la Pologne, mais en même temps il craint, avec M. le ministre des affaires étran-

gères, qu'on ne suscite, par l'empire des paroles parlementaires, une énergie inopportune, des insurrections et des réactions nouvelles. Cette crainte nous paraît être exagérée, et il faut vraiment avoir fort peu de confiance dans le bon sens national pour supposer qu'une démonstration de ce genre puisse être suivie d'un nouvel appel aux armes en Pologne. Quant à l'impuissance de la France de protéger la Pologne, lors de la dernière lutte, nous dirons que c'est un fait qui n'est pas prouvé, et que même s'il l'était, le gouvernement aurait pu toujours intervenir indirectement en sa faveur, comme l'ont fait l'Autriche et la Prusse en faveur de la Russie.

M. St-Marc Girardin a combattu avec une énergie digne de son beau talent le soi-disant protectorat *russo-turc*, et a flétri l'insouciance dans laquelle languit l'esprit public. Quant aux questions d'avenir, l'orateur a démontré avec une profonde conviction que du jour où la Russie sera à Constantinople, c'en sera fait de l'indépendance et de la liberté européennes; et avant de terminer son éloquent appel il a prononcé ces paroles belliqueuses : « J'aimerais mieux la guerre même aujourd'hui, que l'asservissement, fût-ce dans cent ans, pour nos arrières neveux. »

M. de Mornay, l'auteur de l'amendement, a cité la lettre de l'empereur Alexandre au comte Ostrowski, président du sénat, du 30 mai 1815, qui dit que la constitution servira de lien entre la Russie et la Pologne.

M. Bignon, fidèle à ses sympathies polonaises, a présenté un amendement dont l'esprit s'est retrouvé dans celui de M. de Mornay que la Chambre a adopté à une très grande majorité.

M. le ministre des affaires étrangères s'est vu forcé de donner à la Chambre des députés des explications plus franches que celles qu'il avait données à la Chambre des pairs. Il nous a révélé que le gouvernement français n'a rien négligé pour prévenir le sanglant dénouement de la révolution polonaise, pour ménager aux parties belligérantes une transaction honorable, et qu'il prévit les conséquences de cette *déplorable* victoire. Si, en effet, le gouvernement français prenait tant à cœur les affaires de la Pologne, pourquoi donc

a-t-il agi si mollement pendant la lutte polonaise? pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de dire au gouvernement provisoire de la Pologne qu'il n'agirait point dans le sens de la révolution c'est-à-dire contre les traités, comme nous l'avons dit dans notre dernière livraison? pourquoi a-t-il rappelé l'ambassadeur de France de Constantinople aussitôt qu'il a eu connaissance de ses dispositions peu favorables à la Russie? pourquoi n'a-t-il pas rappelé le consul de France à Varsovie dont les sympathies ont toujours été pour la Russie? pourquoi enfin mille obstacles ont-ils été apportés aux enrôlemens des volontaires et au départ des officiers supérieurs français qui offraient leur service à la Pologne? Non, il y avait une insouciance coupable de la part du cabinet français dans le moment le plus grave pour la Pologne; et des démonstrations conçues avec pusillanimité, faites sans vigueur, n'ont pu amener aucun résultat. M. le ministre, tout en rendant pleine et entière justice à la cause polonaise, a combattu avec instance toute démonstration hostile à la Russie; cependant il a avoué que l'amendement ne lui donnait, *comme ministre*, aucun embarras. C'est donc *dans l'intérêt* de la Pologne que M. le ministre, ainsi qu'il l'a dit, ne voulait point que son nom parût dans l'adresse, c'est pour ne point nourrir *les chimères* des émigrés, pour ne point exposer les malheureux habitans de la Pologne à des persécutions, qui, comme dit M. le ministre, ne sont pas arrivées à leur comble; c'est parce qu'il y a encore pour les Polonais quelque chose à espérer, quelque chose à demander, quelque chose à craindre. En vérité, M. le ministre a pour les Polonais une sollicitude qu'ils n'ont pas pour eux-mêmes et paraît être mieux informé qu'eux de leur sort. *Les chimères* des émigrés sont-elles donc si redoutables? Nous trouvons cette expression aussi peu parlementaire que peu juste, car les réfugiés n'ont d'autre chimère que celle de voir un jour leur patrie libre et indépendante, or c'est leur plus grande consolation! Que pouvons-nous répondre, si ce n'est de renvoyer l'orateur aux faits quant aux craintes exprimées par rapport aux Polonais résidans dans le pays? Espérer quelque chose de l'empereur de Russie, de celui qui fait décimer les populations, enlever les enfans, imposer une

nouvelle croyance, une nouvelle langue et anéantir la civilisation; espérer quelque chose d'un prince qui ne rougit point de dire aux habitans d'une ville paisible qu'il la détruira à la première occasion et que ce ne sera pas lui qui la rebâtira; espérer enfin, après le refus le plus net, le plus positif fait aux gouvernemens constitutionnels de réintégrer la Pologne dans les droits stipulés par les traités, c'est vraiment avoir un trop *grand* espoir sans pouvoir le motiver, sans se rendre compte des circonstances, et des faits les mieux constatés. Si M. le ministre a tant d'espoir pourquoi n'a-t-il pas rectifié l'opinion publique sur les cruautés exercées en Pologne par la Russie? Il fallait nier l'existence de ce régime atroce, et alors nous aurions partagé un espoir que nous ne pouvons avoir.

Nous nous bornons à ces quelques mots de réponse au discours de M. le ministre, qui a trouvé dans celui de M. Odilon Barrot sa plus belle réfutation. En effet, ce brillant orateur, par la force de son argumentation et l'éloquence de ses paroles, a contribué le plus à éclairer l'opinion de la Chambre, et à lui faire accepter l'amendement de M. de Mornay, que nous citons avec son discours. M. Barrot a fait ressortir l'inconséquence dans laquelle tombe le gouvernement, en rejetant aujourd'hui un amendement qu'il n'a pas combattu l'année dernière; aujourd'hui que la France est tranquille au dedans et puissante au dehors; que la harangue arbitraire de l'empereur de Russie, où il qualifie la nationalité polonaise, garantie par la France, de *chimère*, est venue démasquer toute la mauvaise foi, toute la politique violatrice de la Russie. Il y aujourd'hui, a dit M. Odilon Barrot, depuis le discours de l'empereur de Russie, une question *d'orgueil national* dans celle de la Pologne, et celui qui ne le sentirait pas vibrer dans ses entrailles, en présence d'une telle humilation, serait bien à plaindre. L'orateur s'est bien identifié avec la cause de la Pologne, en considérant l'insurrection contre le pouvoir arbitraire de la Russie comme dans les esprits et dans les cœurs, bien avant la révolution de juillet. Il n'a point, comme nous, confiance dans les négociations avec la Russie, et ne voit qu'un *fait* dans son règne sur la Pologne, avec laquelle il partage des espérances

que le gouvernement n'a pas l'énergie de manifester. M. le rapporteur a relevé les idées belliqueuses de M. Saint-Marc Girardin, et ne l'a point trouvé assez discret en parlant en face de l'Europe. M. le rapporteur s'est fait l'écho de M. le ministre, et a essayé de renforcer ses argumens contre l'opportunité, tout en proclamant *l'unanimité* de la Chambre sur le maintien de la nationalité polonaise. M. Odilon Barrot, dans sa seconde improvisation, a complété son éloquent plaidoyer, qui a bien démontré qu'avant que le droit ne se change en fait, il est de la plus grande importance de l'invoquer et de le proclamer. L'interpellation de M. Isambert, au sujet des créances russo-polonaises, n'a obtenu qu'une réponse vague du ministre des affaires étrangères, à savoir: que la négociation, si elle se termine, se terminera à l'avantage de la France.

Séance du 11.

M. Chapuys-Montlaville. Messieurs, si, depuis 1830, notre politique extérieure avait été dirigée avec prudence, mais avec énergie; si, dans aucune circonstance, la dignité et l'intérêt de la France n'avaient été sacrifiés à des calculs trop timides, je ne viendrais pas aujourd'hui demander des explications sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de la Russie, à l'occasion de la trop fameuse apostrophe de Varsovie. Le silence gardé à ce sujet dans le discours de la couronne m'aurait fait supposer que des remontrances avaient été faites, et qu'on attendait ou qu'on espérait une solution avant de les livrer à la publicité. Mais nous avons trop bien compris les ménagemens du système ministériel envers la Sainte-Alliance pour ne pas être convaincu que la Russie n'a pas eu à répondre à des remontrances, et qu'on n'a point osé lui demander compte de la violation par elle des traités de 1815. Il est une triste vérité, messieurs, et qu'il faut cependant dire ici; non seulement la France a eu le triste courage de se soumettre aux traités honteux de 1815, en tout ce qu'ils ont de plus désespérant pour elle, mais elle a eu celui de se résigner à voir une autre puissance se jouer de ces mêmes traités, lorsqu'ils sont venus à gêner l'intérêt de son despotisme. A la fidélité scrupuleuse de notre cabinet à les subir, le czar a opposé sa hardiesse à les violer: ainsi, double outrage, humiliation inutile, rôle secondaire peu honorable, voilà le résultat de notre politique débonnaire. Je ne prétends pas analyser ici, messieurs, le discours de Varsovie; je ne prétends point commenter une à une ces phrases par lesquelles un roi de droit divin a menacé une nation de sa ruine, une ville capitale de son royaume de l'anéantissement

par le fer et par le feu. Je sais que sur tous les bancs de cette chambre, ces paroles de violence ont été accueillies avec la même douleur. Quel sort en effet que celui de cette malheureuse Pologne? Ses villes menacées de l'incendie, ses citoyens frappés du knout et du glaive, ses enfans arrachés du sein de leurs mères, et transportés aux extrémités de l'empire; son nom effacé, sa langue proscrite, ses temples renversés; il n'est plus permis à ce peuple d'avoir ni famille, ni culte, ni patrie, tant est implacable, tant est sauvage la tyrannie du czar. Ah! messieurs, ce n'est pas au XIXe siècle, ce n'est pas en face des peuples intelligens du Midi, que de tels sacrifices pourront long-temps s'accomplir: si nous ne pouvons immédiatement faire cesser de pareils crimes, nous devons du moins protester hautement de toute l'horreur qu'ils nous inspirent.

En présence de tels faits, il faut que le ministère nous dise quelle ligne de conduite il a l'intention d'adopter.

Consentira-t-il par son mutisme à la ruine de la Pologne?

Sanctionnera-t-il l'incorporation de ce royaume à l'empire de Russie? Abrogera-t-il, ainsi que le bruit en a été répandu, le consulat de Varsovie?

Voudra-t-il, au contraire, maintenir le *droit* de la France? et ce *droit*, c'est le maintien du royaume de Pologne. La Pologne a été érigée en État indépendant, non pas seulement dans des intérêts polonais, mais encore dans des intérêts européens, dans des intérêts français surtout.

La diplomatie a voulu donner un contre-poids à l'immense puissance russe, en limitant l'usage qu'elle pourrait faire du nouveau royaume qu'on lui abandonnait. On a voulu créer une barrière entre le czar et l'Europe occidentale. Si la Prusse et l'Autriche, l'une par sympathie domestique, par faiblesse de famille, l'autre par un système trop méticuleux, renoncent au bénéfice de cette garantie, la France ne peut ni ne doit y renoncer.

On vous a bien dit, il est vrai, messieurs, que les traités étaient invoqués avec une égale bonne foi par la Russie, et qu'elle avait la prétention de leur rester fidèle: on n'a pas même osé contester cette singulière et absurde interprétation. On a laissé le pays dans le doute de savoir si on l'accepterait. Mais M. de Broglie n'a donc pas compris qu'il faisait ainsi la critique de la révolution de 1830? En effet, la Pologne, en s'insurgeant contre le czar, n'a fait que suivre et imiter l'exemple du peuple français. Si donc vous hésitez à reconnaître le droit de la révolution polonaise, comment pourrez-vous réserver le vôtre?

Vous le voyez, messieurs, toutes les fois qu'on abandonne un principe vrai, on tombe dans l'absurde, on cesse d'être d'accord avec la logique, on abjure la vérité. Ne vous y trompez pas d'ailleurs, la lutte n'est pas seulement contre la Pologne et la Russie, elle est entre le pouvoir absolu du Nord et les pouvoirs constitutionnels du Midi, entre le droit du sabre et la liberté née de la révolution française. Nicolas n'a point oublié l'origine du mouvement polonais, et

il sait que le principe de votre constitution le menace encore comme il l'a menacé et ébranlé en 1831. Il y a ici un grand intérêt politique pour lui : en frappant la Pologne, c'est votre principe qu'il frappe ; en menaçant Varsovie, c'est vous qu'il menace. Il est intelligent, il ne croit pas à la sincérité de votre amitié ; ne croyez donc pas à la sincérité de la sienne. Souvenez-vous de la lenteur malveillante qu'il a mise à vous reconnaître ; rappelez-vous les paroles inconvenantes qu'il a laissé échapper sur la France et sur son gouvernement.

La *nécessité*, la crainte d'engager une guerre dans laquelle il se sentait trop faible, l'ont seules déterminé à reconnaître le *fait* et non le droit de Juillet : pouvez-vous donc compter sur l'alliance d'un tel homme? Le mauvais vouloir de la Sainte-Alliance vis-à-vis de la révolution de Juillet ne vous est-il donc pas suffisamment prouvé? Parmi les races des rois du droit divin, il y a aussi une vieille aristocratie qui a des règles fixes, et qui a la prétention de ne pas laisser monter jusqu'à elle les rois d'origine populaire...

Pensez à l'avenir, messieurs, ne soyez pas aussi confians, et déjouez, par votre énergie, les calculs du czar.

Notre union avec la Grande-Bretagne est intime, car elle est fondée sur le même intérêt. La politique de nos voisins s'effraie avec raison de l'accroissement que la Russie prend à ses deux extrémités. La mission de lord Durham est sévère, dit-on : il est dans ses instructions de prescrire au czar d'inflexibles limites au-delà desquelles il se trouverait aux prises avec toutes les forces anglaises. La France doit s'associer à cette énergie, et faire entendre au czar les mêmes injonctions ; il faut lui interdire soit de continuer sa marche sur Constantinople, soit d'opprimer la Pologne, soit de s'immiscer en aucune sorte dans les affaires du Midi de l'Europe ; il ne faut pas que le prétendu Charles V puisse se vanter d'être appuyé par lui ; il faut, en un mot, que la barbarie moscovite perde l'espoir de mettre la main sur la civilisation.

La Russie se soumettra à votre fermeté : cette puissance n'est point aussi formidable qu'on prétend le dire. C'est la crainte qui exagère ses forces. Ses finances sont obérées ; ses peuples sont encore pour la plupart attachés à la glèbe ; dans ce vaste pays, il n'y a que des esclaves et des sujets, à la différence de notre France où il n'y a ni esclave ni sujets, où il n'y a que des citoyens. Aussi les Russes ne défendent qu'en esclaves un pays qui leur refuse jusqu'au titre d'hommes. Ses provinces ne lui sont pas attachées par des liens nationaux ; elles diffèrent toutes entre elles par la date de leur incorporation, par leurs mœurs, par leurs intérêts, par leur religion. La plupart d'entre elles n'attendent qu'une occasion pour s'affranchir : ainsi la Pologne, la Lithuanie, la Finlande, frémissent sous le joug des Russes ; la haine contre la Russie est produite chez ces nations par une sorte d'instinct populaire : ainsi l'Arménie, la Géorgie, la Circassie, qu'un manifeste récent vient de révéler si noblement à l'Europe, se souviennent qu'elles étaient naguère in-

dépendantes ; toutes briseront, quand vous le voudrez, le knout du czar, et feront de ce sceptre si orgueilleux des débris qu'elles jetteront au foyer.

La force de la Russie n'est pas réelle ; c'est un faisceau sans liens. Ce qui fait notre puissance, notre unité de langage, de mœurs, de législation, de jurisprudence, d'administration, notre unité de souvenirs, d'espérances, manque à cette grande contrée, embarrassée de son étendue, gênée par son immensité ; il ne lui faut qu'un jour, qu'un évènement inattendu pour la renverser.

C'est une vérité qui est connue et appréciée du cabinet de Saint-Pétersbourg lui-même. Ses empiètemens à l'occident et à l'orient ont été favorisés par la mollesse européenne : le czar sent trop sa faiblesse pour résister à une menace sérieuse.

Que cette menace soit faite par la France dans la limite du droit qui lui a été créé par les traités ; si l'on s'obstine à méconnaître cette œuvre monstrueuse, rappelons au czar le serment de son frère, celui que lui-même a prononcé avec ferveur dans son manifeste du 23 décembre 1825. » Polonais, disait-il, nous avons déjà déclaré que notre désir invariable est que notre gouvernement ne soit qu'une continuation de celui de l'empereur et roi Alexandre Ier ; et nous vous déclarons que les institutions qu'il vous a données resteront sans aucun changement. En conséquence, je promets et je jure devant Dieu que j'observerai l'acte constitutionnel, et que je mettrai tous mes soins à en maintenir l'observation. Priez le Tout-Puissant de nous bénir, ajoutait-il.» C'est à nous à lui demander compte de ce serment, et de dire bien haut que la justice de Dieu ne peut pas manquer de punir un pareil parjure.

La paix, messieurs, est certes un grand bien, et ce ne sera pas moi qui pousserai jamais le gouvernement à la guerre. Toutefois, avant tout autre avantage, je place la dignité nationale et l'intérêt bien entendu de notre position européenne.

Cette dignité serait blessée, cette situation compromise, si on permettait à la Russie de détruire la constitution et le royaume de Pologne, et de s'étendre d'une manière démesurée vers Constantinople.

Il est temps que la France élève sa voix, et reprenne sa prépondérance et son rang.

Si le ministère refuse des explications sur un sujet aussi grave, qu'il se souvienne que sa responsabilité est fortement engagée.

M. de Sades... Plusieurs voix ont déjà reproché au ministère, d'autres lui reprocheront plus tard, d'avoir passé sous silence les affaires de la Pologne ; on n'approuve pas même la commission de s'être bornée à ne faire qu'une obscure allusion, sans oser en prononcer le nom. Ce n'est, je l'avouerai, qu'avec hésitation que je me suis résolu à me joindre à ces reproches. Je me disais, en effet, à quoi bon exprimer périodiquement d'inutiles regrets et de stériles vœux ? Pourquoi parler, quand on ne veut pas, quand on ne peut pas agir ? Nos sympathies pour la Pologne ont déjà éclaté

avec assez d'unanimité et d'énergie pour qu'il ne soit pas besoin de les consigner dans un acte officiel. Une grande nation ne doit parler, ne doit protester, ne doit menacer que quand elle est prête à frapper et à frapper fort. Libre au grand autocrate du Nord de menacer une de ses principales villes, la capitale même de notre malheureuse Pologne, qu'il la détruira, qu'il la foudroiera par le feu de ses canons; nous savons qu'il a le pouvoir d'exécuter sa menace barbare, et nous lui devons quelque gré de l'atroce franchise avec laquelle il se vante d'en avoir la volonté. Mais sommes-nous donc en mesure de revendiquer, les armes à la main, cette indépendance que nous proclamerions dans nos actes? Et cependant, je le sens, nous devons quelque chose aux susceptibilités de nos malheureux amis, à leurs yeux, du moins nous aurions l'air d'abandonner leur cause, si nous ne leur donnions quelques paroles d'encouragement, jusqu'au moment où il nous sera donné de soutenir leurs droits d'une manière plus honorable pour eux et plus profitable pour nous. Je me joindrai donc à tout amendement qui sera présenté dans ce sens.

Je me permettrai de faire encore remarquer une lacune qui existe dans le discours de la couronne : on a laissé totalement de côté la question d'Orient. Ce n'est pas que j'ajoute à ces évènemens autant d'importance que beaucoup d'autres esprits : je ne crois pas que la dignité, que l'intérêt de la France exigent que nous prenions part à tous les démêlés, à toutes les catastrophes qui agitent ce pays. Je sais qu'ils sont naturellement dévolus au protectorat oppressif de la Russie, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de l'empêcher : je déplore les empiétemens de cette puissance; mais je sais aussi que ses acquisitions de quelques mille lieues carrées de terres incultes, de quelques milliers de peuplades à demi-sauvages, lui rendent le même service que nous rendent nos possessions d'Afrique ; les unes lui enlèvent de l'argent pour les mettre en valeur, les autres lui coûtent des hommes pour les soumettre.

La défense de la ligne du Cuban, de la ligne de l'Araxe; les pertes énormes que fait tous les ans la Russie pour soumettre les peuples du Caucase, sont pour elle une cause d'épuisement toujours agissante ; et lorsque le jour sera venu de régler nos comptes avec elle, cette vérité apparaîtra dans tout son jour. Cependant l'attention publique est assez excitée par ce qui se passe dans ce pays, pour que le gouvernement dût nous donner quelques renseignemens. On doit nous exposer toute la politique intérieure et extérieure, et jamais le laconisme officiel du discours n'a été poussé aussi loin que cette année.....

M. Duvergier de Hauranne.... Je n'ai point, messieurs, le projet d'aborder en ce moment les questions extérieures, et de parcourir l'Europe à la suite des orateurs qui ont parlé avant moi; mais je ne puis m'empêcher de dire combien, à mon sens, les rédacteurs de l'adresse ont fait sagement de traiter ces questions avec réserve

et mesure. Pendant les premières années qui ont suivi la révolution de juillet, la Chambre, en effet, se trouvait en présence d'un dilemme très simple et très précis. Entre le gouvernement né de la révolution de juillet et les monarchies absolues, fallait-il, de notre propre mouvement, engager un de ces duels terribles où les nations s'épuisent long-temps, et qui ne peuvent finir que par la mort de l'un ou de l'autre des combattans? Etait-il bon que la France, travaillant sur elle-même, s'occupât patiemment à régulariser le grand mouvement qui venait de s'opérer, et à consolider son gouvernement? ou que, plus aventureuse et plus hardie, elle jetât le gant à l'Europe en prenant fait et cause pour toutes les insurrections, pour tous les mécontentemens étrangers? En un mot, devions-nous déclarer la guerre ou rechercher la paix? A une question ainsi posée, chacun savait ou devait savoir ce qu'il avait à répondre. Mais si quelques uns peuvent encore regretter au fond de l'âme que le système belliqueux n'ait pas prévalu, personne ici, depuis bientôt trois ans, ne l'a proposé ni défendu.

. . . . Dans nos relations avec les puissances étrangères, il ne s'agit donc plus de propagande, mais d'équilibre, de guerre générale et seuls contre tous, mais de guerres partielles et avec des alliances. Or, sans nier que, dans le choix et la formation de ces alliances, l'analogie de principe ne puisse entrer pour beaucoup, il faut reconnaître que cette analogie ne suffit pas, et qu'elle doit quelquefois s'effacer devant de grands intérêts nationaux. Maintenant, dans la situation compliquée où se trouve l'Europe, au milieu de tant d'ambitions qui se heurtent, de tant d'intrigues qui s'ourdissent, de tant de méfiances qui s'éveillent; quand, profondément divisées à leur tour et déjà presque ennemies, les puissances qui s'étaient unies, il y a vingt ans, pour l'abaissement de la France, se mesurent de l'œil; quand, en un mot, le temps semble être venu où notre appui, invoqué par tous, fera pencher la balance et fixera l'avenir, pouvons-nous dire que nos intérêts soient assez évidens, notre position assez simple, notre prescience assez certaine, notre opinion assez fixée pour indiquer nettement au gouvernement la marche qu'il doit suivre, et l'engager à prendre dès aujourd'hui un parti définitif? Je ne le crois pas, pour ma part, et j'avoue que, sur l'attitude et la conduite de la France à travers les grands évènemens qui se préparent, il me reste quelques doutes; j'avoue que, tout en approuvant pleinement ce qui s'est fait jusqu'ici, je ne suis pas sûr que nous devions toujours rester dans la voie où nous sommes, et que, dans l'intérêt bien entendu de la puissance nationale, quelque combinaison nouvelle ne devienne pas un jour nécessaire.

Dès lors il y a, selon moi, prudence et convenance à se renfermer dans des termes qui, sans rien abandonner, ne poussent rien à l'extrême; dans des termes qui prouvent que la Chambre sait qu'en matière de politique extérieure surtout rien n'est absolu, rien n'est irrévocable. Et si, dans des intentions dont j'apprécie

toute la loyauté, quelques uns de nos collègues voulaient aller au-delà, je leur demanderais jusqu'à quel point il est digne d'un pays comme la France de parler sans agir, et de menacer sans être prêt à soutenir ses menaces? Je leur demanderais jusqu'à quel point il est convenable de jeter dans un acte aussi grave quelques phrases sans conséquence, et qui n'ont d'autre but que de donner à des sentimens honorables une satisfaction platonique. (Rire approbatif. Mouvement prolongé.) Le jour où la France croira qu'il est de son honneur et de son intérêt d'arrêter des envahissemens qui, certes, ne reculeront pas devant quelques paroles, elle le dira, et en même temps elle prendra ses mesures. En attendant, elle doit, ce me semble, éviter tout ce qui ressemblerait à une menace sans résultat, et à une bravade sans danger. (Très-bien!)

M. Bignon.... Quoi qu'il puisse advenir de la question américaine, les dangers sérieux aujourd'hui ne sont pas dans le Nouveau-Monde. Ils sont dans les affaires de l'Orient et de la Pologne. Les affaires de ces deux pays ont une étroite liaison entre elles. La destruction de l'existence d'un Etat est une menace pour tous, et principalement pour ceux qui sont dans des positions à peu près semblables. Quand on a vu comment le protectorat russe est arrivé à l'anéantissement de la Pologne, peut-on être tranquille sur les suites de ce protectorat envers l'empire ottoman? Le discours du trône se tait sur ces dernières questions. Nous ne blâmons pas son silence; mais nos devoirs sont différens de ceux du ministère, et il peut n'être pas inutile au gouvernement lui-même que nous fassions usage de l'initiative qu'il nous a laissée. Depuis cinq ans, messieurs, à l'ouverture de chaque session, la Chambre a fait entendre un souvenir d'intérêt en faveur de la Pologne, et une protestation contre la violation des traités qui auraient dû la défendre. Si, dans les années précédentes, la Chambre eût pu hésiter, et elle ne l'a pas fait, cette année, l'hésitation ne serait plus permise. Voici, messieurs, l'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer, et qui devrait être placé après le 5e paragraphe :

« La Chambre des députés est profondément convaincue, et le gouvernement de Votre Majesté, nous n'en doutons pas, partage cette conviction, que le rétablissement de la nationalité polonaise doit être mis au premier rang des conditions essentielles de cet équilibre. »

Vous voyez, messieurs, dans quels termes mesurés mon amendement est conçu, Pouvons-nous faire moins que d'engager notre gouvernement à s'unir à ses alliés pour remplacer une malheureuse nation sous la protection des traités et du droit des gens? C'est précisément quand toute modération est oubliée ailleurs qu'il y a de la dignité à montrer du calme dans la conduite et une fermeté froide dans le langage.

En d'autres temps, messieurs, nous vous aurions rappelé la vieille affection de la France et de la Pologne, la longue confraternité

d'armes des deux peuples, l'infatigable dévouement des Polonais qui combattaient encore pour nous quand ils ne combattaient plus pour eux-mêmes; nous aurions eu à vous dépeindre les confiscations, les emprisonnemens, la transplantation des populations viriles, l'enlèvement des enfans à leurs familles, et leur exhérédation des croyances paternelles, enfin tous les genres de souffrances que peut inventer la tyrannie la plus ingénieuse dans ses calculs; mais, messieurs, cet effort de notre part n'est pas nécessaire : il est un orateur plus éloquent que nous tous, il est une voix plus puissante que toutes les tribunes de France et d'Angleterre, qui a fait un appel à tous les peuples en faveur de la nation polonaise, un appel à tous les cabinets pour le maintien des traités dont elle a proclamé la complète annulation; cette voix, c'est celle qui, des bords de la Vistule, a retenti comme un son funèbre sur le monde civilisé. Quel est celui de vous, messieurs, dont l'âme n'en soit encore émue? Quel est le partisan le plus zélé du système d'intimidation tel que nous l'entendons en France, qui n'ait frémi d'un système d'intimidation d'une telle nature, et sur une si grande échelle? A Varsovie, la haute cour de judicature, c'est une forteresse : les canons, messieurs, ce sont les juges. Si la grande voix qui nous a frappés tous n'avait pas été bien comprise, il faudrait que la politique n'eût plus d'intelligence, que le genre humain n'eût plus d'entrailles, que le sentiment de la pitié fût éteint dans tous les cœurs. Ce n'est pas vous, messieurs, qui balancerez à faire maintenant ce qui a été fait dans toutes les sessions précédentes, ce que vous-mêmes vous avez fait dans la session dernière, et ce n'est pas une satisfaction platonique à donner à des imaginations ardentes, c'est une satisfaction sérieuse que nous devons donner aux principes éternels d'humanité et de justice, et surtout à l'honneur comme aux plus grands intérêts de la France. (Mouvement d'approbation à gauche. — Agitation prolongée.)

M. Salverte... A une autre extrémité de l'Europe nous voyons, je dirais presque nous cherchons la Pologne. Messieurs, aussi long-temps que nous n'emploierons pour rétablir la nationalité de la Pologne que des vœux stériles, ou tout au plus des négociations interminables et dont tout le monde connaît d'avance la nullité, je croirai que la chute de la Pologne est une tache à l'honneur de la France.

Mais la question se présente à nos yeux sous un point de vue plus général.

Je rappellerai votre attention sur le discours tenu à Varsovie par l'empereur de Russie. Ce discours a généralement provoqué une censure sévère. Pour moi, messieurs, si j'avais ce droit, je remercierais le souverain qui l'a tenu, qui l'a prononcé avec assez de publicité pour que toute l'Europe en fût instruite. Plût au ciel que tous ceux qui ont ces principes dans le cœur eussent la franchise de les proclamer aussi énergiquement, et avec une sincérité aussi cruelle, aussi effrayante; les peuple seraient moins trompés et la France, en particulier, s'endormirait moins sur son avenir.

Quel principe règne dans ce discours? L'absolutisme dans toute

sa pureté, dans toute sa violence, l'absolutisme inaccessible à tous les sentimens comme à tous les raisonnemens, et qui se croit appelé à règner sur toutes les populations, et ne conçoit pour elles aucun mode régulier d'existence. Du moment que par suite de surprises diplomatiques, de traités équivoques, de trahisons, de guerres non provoquées, de massacre et de proscriptions, une province, un royaume est tombé sous le joug d'un prince, dès ce moment il est tombé sous le joug pour l'éternité. Ce n'est pas seulement un acte de témérité de chercher à secouer le joug, c'est un crime aux yeux du prince, un crime contre la société, un crime contre Dieu lui-même.

Contemplez l'étendue qu'a prise l'empire de Russie, abstraction faite de ces immenses gouvernemens du Nord qui ne sont presque que de vastes solitudes. Mais les riches provinces déjà arrachées à la Turquie, mais les conquêtes faites en Perse, en Géorgie, en Arménie, sont elles, comme on l'a dit, des déserts, des conquêtes qui attendent des hommes pour les cultiver? La Crimée n'est pas un désert, c'est une province fertile, qui d'ailleurs par sa position présente les plus grands avantages à une puissance ambitieuse; et déjà les conséquences de la possession de la Crimée ont prouvé et au-delà ce que j'avance.

Dans cette position, que devons-nous faire? la guerre? Non, messieurs, on ne fait pas la guerre sans au moins un motif actuel et avoué; mais je crois que lorsque nous sommes réunis à l'Angleterre par une alliance intime, lorsque sentant, comme l'Angleterre qu'un pareil accroissement de pouvoir est extrêmement dangereux dans l'Europe, nous devons nous unir aux vues de l'Angleterre pour mettre, s'il est possible, un terme à la marche progressive du colosse vers un but que la Russie même ne prend pas la peine de dissimuler. Nous devons demander quel est le prix des sacrifices que nous avons faits pour la Grèce, sacrifices qui jusqu'à présent semblent n'aboutir qu'à faire de la Grèce un royaume sous la protection de la Russie, ou plutôt une principauté vassale, telles que sont aujourd'hui la Valachie, la Servie et la Moldavie.

Le temps le plus favorable pour tenir dans les négociations un langage ferme et digne est sans doute venu pour la France. Nous savons tous et nous voyons tous, dans le discours du Trône, à quel état de prospérité est arrivé notre pays.

M. Saint-Marc Girardin. La tranquillité intérieure de la France, a dit le roi, assure sa puissance au dehors. Il n'est personne d'entre nous qui n'ait entendu ces paroles avec joie et avec orgueil; elles nous avertissent que nous touchons enfin au but de nos efforts, que nos soins n'ont pas été vains, que nos vœux sont accomplis, et que ceux d'entre nous qui se sont associés par leur vote à la politique que le gouvernement a suivie depuis cinq ans ont obtenu enfin la plus noble récompense qu'ils puissent espérer : la France est tranquille au dedans; elle est puissante au dehors. (Très bien!) Nous l'emploierons à conserver aux principes de la révolution de juillet le rang qu'ils doivent avoir en Europe, à les protéger par

notre influence dans les pays qui les ont admis, à les propager par l'exemple rassurant de notre tranquillité intérieure dans les pays qui hésitent encore à les adopter ; nous l'emploierons à défendre contre les empiètemens de l'ambition l'équilibre européen et les traités qui le garantissent. C'est là, messieurs, une belle carrière, et notre législature peut se féliciter d'y entrer; car c'est elle qui l'a ouverte, en consolident par son adhésion la politique de sa législature précédente, en comprenant que, sans la tranquillité de l'intérieur, il n'y a point de puissance ni de dignité possibles au dehors. (Très bien !)

A Dieu ne plaise que je souhaite que cette ère nouvelle de prépondérance extérieure soit pour la France une ère d'agrandissement et de conquête ! Après en avoir fini, je l'espère, avec les inquiétudes de l'esprit de révolution, ne nous rejetons pas follement dans les inquiétudes de l'esprit de conquête. Cependant, messieurs, s'il est des personnes qui pensent que nous n'aurons rien à faire qu'à jouir oisivement de notre puissance, évitant tout ce qui pourrait compromettre cette heureuse quiétude ; s'il est des personnes qui croient que nous n'avons plus, pour ainsi dire, qu'à nous engraisser sur place, laissant l'Europe et l'avenir devenir ce qu'ils pourront, tâchant d'éluder les obstacles plutôt que de les vaincre, d'ajourner les difficultés plutôt que de les trancher, et ne cherchant qu'à filer années sur années, à travers des dangers qui ne sont évités aujourd'hui que pour paraître plus terribles demain ; s'il est, dis-je, des personnes qui se laissent aller à ces idées d'insouciance et de loisir, je crois, messieurs, qu'il est du devoir de tout bon et véritable patriote de répudier cette nonchalance, de songer que nous sommes comptables envers nos enfans de l'avenir que nous leur laisserons, et que ce serait un crime d'acheter le repos de notre vie d'un jour au prix de leur indépendance et de leur sécurité.

Je laisse de côté les discussions qui se sont élevées sur la marche que le gouvernement a suivie depuis cinq ans dans la politique extérieure ; ce sont des questions finies, ce sont des procès terminés : ce que je cherche, c'est si, pendant ces procès et à l'ombre même de leurs débats, d'autres questions ne sont pas nées, d'autres faits ne se sont pas accomplis, qui doivent aujourd'hui attirer notre attention.

Parmi les faits que nos préoccupations intérieures ne nous ont point permis de surveiller, la Chambre ne s'étonnera pas que je place au premier rang le développement de puissance que la Prusse doit à ses traités de douanes, traités qui tous ont été conclus depuis cinq ans sous nos yeux.
La force nationale ne s'épuisera donc plus à lutter contre les partis.

Ce n'est pas par pur amour pour les principes de la liberté du commerce que la Prusse a fait l'association, ce n'est pas non plus par intérêt pour ses manufactures. L'effet de l'association a tourné contre les manufactures prussiennes ; c'est la Saxe, état manufac-

turier, et où la main d'œuvre est moins chère qu'en Prusse, c'est la Saxe qui a profité surtout de l'association.

Qu'a donc gagné la Prusse à l'association commerciale? Messieurs, pour comprendre ce qu'elle a gagné, jetez les yeux sur la carte : voyez les États de la Prusse, cette longueur qui manque de profondeur, cette bande tirée et étendue à travers l'Allemagne, ce ruban irrégulier qui tantôt s'enfle et tantôt s'amincit. La Prusse, telle que l'a faite le traité de Vienne, a toujours à craindre qu'un coup de marteau comme celui d'Iéna ne vienne rompre la chaîne qui lie ses longs et minces États. De là la nécessité de prendre du corps, si j'ose ainsi parler, de s'épaissir, de faire bloc, afin de mieux résister : et comme pendant la paix les agrandissemens de territoire sont impossibles, elle vise pour y suppléer aux agrandissemens d'influence. Voilà ce que la Prusse a cherché, voilà ce qu'elle a trouvé dans l'association des douanes allemandes; elle s'est faite le centre de l'unité matérielle de l'Allemagne; elle a habitué les peuples à son administration, et parmi les États qu'elle s'est ainsi associés, il en est que la guerre même ne pourrait plus détacher d'elle, tant les intérêts sont étroitement unis. La Saxe, qui a tant profité de l'association, est désormais unie à la Prusse; elle s'y est incorporée par ses propres intérêts, et ce que la Prusse avait cherché à faire en 1814 par le séquestre, quand elle proposait à Vienne que la Saxe fût confisquée à son profit, cette réunion, que ne voulait pas l'Autriche et qu'empêcha la France, qui, toute vaincue qu'elle était, protégea cependant son alliée, cette réunion est peut-être accomplie aujourd'hui par l'effet d'une simple association de douanes. (Sensation.)

Je pourrais, messieurs, signaler d'autres symptômes qui montrent comment la Prusse, depuis cinq ans, a cherché à augmenter sa puissance aux dépens de la liberté et de l'indépendance des petits États de l'Allemagne; mais c'est presque avec regret que je parle contre la Prusse, quand je songe quelle glorieuse destinée lui promettaient encore le génie de ses peuples, l'éclat de ses universités, la sagesse de son administration, créée par Frédéric-le-Grand, et qui en conserve encore l'empreinte. Nulle part il n'y a plus de sage libéralisme dans les esprits, plus de lumières dans l'administration. Pourquoi tout cela, pourquoi toutes ces causes de grandeur et de dignité nationale sont-elles comme gâtées par je ne sais quelle malheureuse influence étrangère? Pourquoi, au lieu de suivre les auspices de la guerre d'indépendance en 1813, et de marcher d'un pas ferme et hardi dans le sens de la nationalité allemande, pourquoi la Prusse, ou plutôt son gouvernement, penche-t-il chaque jour davantage vers la Russie? Pourquoi quitter les inspirations nationales de Stein et des Guillaume de Humboldt pour suivre les inspirations de Saint-Pétersbourg? C'est en s'appuyant sur l'Occident, c'est en se retrempant dans les souvenirs, dans les intérêts et dans les sentimens de l'Allemagne, que la Prusse peut être grande et forte, et non en s'appuyant sur le Nord. (Vive adhésion.) Qu'elle serve à l'Europe occidentale de

tête de pont sur la Vistule et sur le Niemen, au lieu de servir à la Russie de tête de pont sur le Rhin et sur la Sarre, et alors nous reconnaîtrons la Prusse du grand Frédéric. Ah! si la Prusse devenait jamais le centre de la liberté allemande, si Berlin avait une tribune politique entre son université et son arsenal, quelle force, messieurs, et quel appui pour la civilisation européenne, quelle barrière puissante contre l'ambition de la Russie! et comme alors, loin de m'en plaindre, je verrais avec joie les destinées de l'Allemagne s'associer et se confondre avec les destinées de la Prusse! (Très bien, très bien!)

Chose remarquable, et qui fait honneur à la prévoyance du doyen et du maître de notre diplomatie : dès 1814, M. de Talleyerand prévoyait que la Prusse se tromperait de route et manquerait à sa destinée. Il disait dans le mémoire sur la Saxe, présenté au congrès de Vienne :

« Un autre prétexte allégué en faveur de la réunion de la Saxe à » la Prusse, c'est qu'on veut faire de cette dernière une barrière » contre la Russie. Mais les souverains des deux pays sont unis par » des liens qui font que, tant qu'ils viveront tous deux, l'un n'aura » rien à craindre de l'autre : cette précaution ne pourrait donc re- » garder qu'un avenir fort éloigné. Mais que diraient ceux qui ap- » puient avec tant de chaleur le projet de réunion, si, témoins de » cet avenir, ils voyaient la Prusse s'appuyer de la Russie, pour » obtenir en Allemagne une extension qu'ils lui auraient facilitée, » et appuyer à son tour la Russie dans des entreprises sur l'empire » ottoman? »

L'abandon volontaire que la Prusse semble faire de son rôle d'Etat allemand et de sentinelle avancée de l'Europe, rend plus regrettable que jamais, vous le sentez tous, la disparition de la Pologne, de cette autre gardienne de l'Europe, et qui l'a si glorieusement gardée contre la barbarie; témoins Vienne et Sobieski, quand la barbarie venait de Constantinople.

Il y a, messieurs, dans l'histoire une grande et immortelle Pologne; c'est celle qui a été démembrée en 1772, qui ressuscita en 91 pour être mutilée de nouveau en 95, et qui ne pouvant pas se résigner à mourir, s'est encore redressée de son tombeau en 1830. Celle-là, messieurs, je n'en parle pas; elle appartient au passé et à l'avenir, peut-être, je l'espère; mais ce n'est point celle d'aujourd'hui. La Pologne d'aujourd'hui, celle pour laquelle nous avons droit de réclamer, c'est la Pologne du traité de Vienne. C'était, je le sais, une Pologne humble et modeste que la Pologne de 1815, un reste de Pologne; mais ce reste était honoré du respect même de l'empereur Alexandre, qui parlait à la nation polonaise un langage digne d'elle et de lui; mais il y avait encore là une patrie et un patriotisme (ce sont les paroles d'Alexandre); il y avait des institutions garanties par les traités (ce sont encore ses expressions); il y avait une diète, composée de deux chambres; il y avait la liberté individuelle; la liberté de la presse; il y avait enfin une

tribune polonaise ; et quant à moi, c'est là ce qui me semble la barrière la plus puissante opposée à la Russie. Non, je ne comptais pas tant encore pour contenir la Russie et pour lui servir de digue, je ne comptais pas tant encore sur la vieille haine qui divise la Russie et la Pologne, que sur cette tribune nouvelle élevée à la porte de la Russie, et faisant sentinelle contre elle. Les haines des peuples s'effacent, les rancunes nationales s'éteignent, mais dans ces institutions représentatives, dans cette liberté et dans cette tribune Polonaise si discrète qu'elle fût, je voyais une jeune et vivace Pologne, une Pologne libérale, et c'était là la barrière la plus forte que l'Europe pût trouver contre la Russie. (Vif mouvement d'adhésion.) Partout où il y aura une tribune, partout où il y aura des institutions libres, si timides qu'elles soient, la Russie craindra de mettre le pied sur ce sol brûlant. Il y a incompatibilité entre la Russie et la liberté, et c'est pour cela que la liberté est la meilleure frontière contre la Russie (Nouvelle adhésion.) Où est cette frontière aujourd'hui, où est cette borne posée par le congrès de Vienne ? et posée avec intention, messieurs, car tout le monde, au congrès de Vienne, déplorait le sort de la Pologne et craignait l'ambition de de la Russie.

M. de Talleyrand disait dans une lettre au prince de Metternich, le 19 décembre 1814 :

« De toutes les questions qui doivent être traitées au congrès, le » roi aurait considéré, comme la première, la plus grande, la » plus éminemment européenne, comme hors de toute compa- » raison avec toute autre, celle de Pologne, s'il lui eût été possible » d'espérer, autant qu'il le désirait, qu'un peuple si digne de l'in- » térêt de tous les autres par son ancienneté, sa valeur, les services » qu'il rendit autrefois à l'Europe, et par son infortune, pût être » rendu à son antique et complète indépendance. »

M. de Metternich écrivait à M. de Hardemberg, ministre de Prusse :

« Il s'agit de fixer des bornes aux vues que la Russie développe » d'une manière aussi inquiétante pour le repos de l'Europe, qu'elles » sont contraires aux textes des traités. »

Ce n'est donc pas sans intention que le traité de Vienne a voulu qu'il y eût une Pologne, et que cette Pologne eût des institutions nationales. Le congrès de Vienne n'a pas voulu que la Pologne fût purement et simplement incorporée à la Russie ; il a voulu laisser subsister une différence, une séparation, une frontière ; et cette frontière, il ne l'a pas cherchée seulement dans le vain titre de royaume de Pologne, il l'a cherchée dans des institutions différentes de la Russie, dans des institutions qui indiquassent une société et une nation autre que la société et la nation russes. Où sont aujourd'hui ces institutions ? où est cette frontière morale ? L'empereur Nicolas l'a détruite seul et de son autorité privée par le statut organique du 26 février 1832. Il a aboli les institutions qui personnifiaient la nationalité polonaise ; il a fait que désormais on

peut passer de Pologne en Russie et de Russie en Pologne, de plein pied, si j'ose ainsi dire, et sans qu'aucun signe vienne vous avertir que vous passez d'un Etat dans un autre Etat. Partout aujourd'hui, en Pologne comme en Russie, mêmes lois, mêmes procédés, même forme d'obéissance. Il n'y a plus de différence, plus de démarcation ; tout est despotique, tout est Russie. Par le statut organique du 26 février 1832, la frontière de Russie s'est avancée de cent lieues au cœur de l'Occident ; et encore l'empereur Nicolas, dans un discours fameux, se plaint de cette frontière, qu'il trouve trop ouverte et trop accessible à l'Europe. (Sensation.)

Non! le statut organique du 26 février 1832 n'est pas une simple mesure administrative ; c'est une agression contre l'Europe. (Mouvement.) Cet acte ne regarde pas seulement la Pologne, à qui il enlève ses institutions; il regarde aussi l'Europe, à qui il enlève une des barrières qu'elle s'était ménagées. C'est ainsi que l'a jugé le gouvernement, qui n'a point reconnu cet acte, et je l'en remercie, et je crois que c'est le devoir de la Chambre d'appuyer le gouvernement par une protestation annuelle, qui témoigne à la Russie de l'inaltérable concert qu'il y a entre les Chambres et le ministère à l'égard de la nationalité polonaise. Cette protestation ne sera point inutile ni platonique ; elle réserve un grief et un droit évident; elle interrompt la prescription que veut établir le vainqueur; elle avertit la Pologne qu'elle peut encore espérer; elle prévient par cet espoir consolant les violences d'un patriotisme désespéré et impuissant; elle contient le zèle et lui dit de se conserver pour l'avenir. Enfin, et surtout dans l'état actuel de l'Orient, ce grief immortel inquiète et retient la Russie impatiente de s'élancer sur le Bosphore. La Pologne ne peut plus être une force pour l'Europe ; mais elle est une plaie pour la Russie (vive sensation); car la Providence a voulu que l'injustice fût pour l'injuste une plaie toujours saignante. Cette plaie vengeresse, ce n'est point nous, j'espère, qui la cicatriserons par notre silence. (Très bien, très bien.)

J'ai parlé de l'Orient, messieurs, c'est là surtout que je retrouve la Russie ambitieuse et menaçante au midi comme au nord : seulement au nord nous en sommes séparés par l'Autriche et par l'Allemagne ; au midi, nous n'en sommes séparés que par l'empire Ottoman, qui se meurt par la Grèce qui naît à peine, et par le royaume de Naples. Je voudrais pouvoir dire que depuis 1830 la Russie n'a fait de son côté aucun pas vers l'Occident ; je voudrais pouvoir dire que depuis sa paix d'Andrinople son ascendant sur la Turquie ne s'est point augmenté ! Mais vous avez vu, messieurs, comment, par le penchant fatal des évènemens, la paix a mieux servi encore à la Russie que la guerre elle-même ; vous avez vu comment, en 1832, après la bataille de Koniah, la Turquie, pour arrêter la victoire égyptienne, fut forcée d'avoir recours à la Russie. Alors aussi, et avant de solliciter le secours de la Russie, elle sollicita le secours des flottes françaises et anglaises. Pourquoi ne l'obtint-elle pas? Pourquoi les escadres aliées n'entrèrent-elles pas dans le Bosphore

et ne vinrent-elles pas jeter l'ancre devant Constantinople, afin de rendre en quelque sorte au sultan sa flotte brûlée à Navarin? Pourquoi lui laissa-t-on demander et recevoir ce service de la Russie? Reçu de la France et de l'Angleterre, qui ne sont pas voisines de la Turquie, et qui n'ont sur cet empire aucune vue de convoitise ambitieuse, ce secours sauvait la Turquie sans l'asservir à personne. Reçu de la Russie, la Turquie n'échappait aux armes conquérantes d'Ibrahim que pour tomber sous le joug des armes libératrices de l'empereur Nicolas. En 1832 et 1833 la vue de cette vérité troublait la diplomatie; elle négociait avec ardeur, avec intelligence : mais pendant ce temps, la Russie faisait partir ses vaisseaux et marcher ses soldats, tandis que les escadres alliées restaient immobiles, et que nos soldats français en Morée continuaient à monter la garde dans Argos et dans Napoli.

Je me trompe, messieurs, quelque chose fut fait. L'amiral Roussin arrivait à Constantinople. Il apprend que la Turquie va être secourue par la Russie : il voit la portée de ce secours, il menace; il engage le nom de la France; la Porte se rassure, contremande la flotte russe. Mais celle-ci, décidée à secourir la Turquie malgré elle-même, continue sa route. De son côté, la diplomatie russe recommence à effrayer ou à corrompre la Porte, qui, tremblante, indécise entre les armes d'Ibrahim, l'escadre russe, et les paroles de la France et de l'Angleterre, qui n'avaient que des paroles, rappelle ce secours inévitable, et enfin les vaisseaux russes sont à l'ancre devant Constantinople, et les soldats russes bivouaquent sur la côte d'Asie, tout cela sous les yeux d'un peuple superstitieux, qui croit à la fatalité, et qui, à l'aspect des Russes à Constantinople, s'habitue à baisser la tête sous la volonté de Dieu.

Je ne veux point, messieurs, faire le récit des négociations qui décidèrent enfin Méhemet à accepter la paix, et qui semblaient affranchir la Turquie du joug de ses libérateurs. l'Europe elle-même respira, et en France nous nous félicitâmes, je crois, du succès de notre intervention qui avait contenu l'Egypte et sauvé la Turquie, quand la découverte inattendue du traité du 8 juillet 1833, du traité d'Unkiar-Skelessi, vint troubler nos félicitations et révéla à la France et à l'Angleterre que si malgré nous la Russie avait secouru la Turquie, si malgré nous elle l'avait, pendant quatre mois, tenue humiliée sous ses secours, malgré nous encore, quand ses vaisseaux et ses soldats s'étaient retirés, elle avait laissé pour garnison en Turquie un traité d'alliance aussi oppresseur que ses secours.

Au mois de janvier 1834, dans la discussion de l'adresse, la conversation s'engagea entre le ministère et quelques membres de la Chambre sur le traité du 8 juillet 1833. Ces honorables membres prétendaient que le traité du 8 juillet 1833 remettait entre les mains de la Russie les clefs des Dardanelles, et, selon nous, ils avaient raison : le ministère répondait que ce traité avait constaté la faiblesse de la Turquie, mais qu'il ne l'avait pas créée, qu'il ne

fallait donc pas dire que ce traité avait tout perdu, quand il n'avait perdu que ce qui l'était auparavant ; que l'ascendant de la Russie sur la Turquie résultait de son voisinage et que personne ne pouvait empêcher Sébastopol d'être près de Constantinople.

En thèse générale, messieurs, et sauf à débattre quelques points de fait, tout cela aussi est vrai : non, et je le répète volontiers avec le ministère de 1834, non ce n'est pas le traité du 8 juillet 1833 qui a créé les dangers de l'empire ottoman et qui l'a livré aux Russes ; ce qui l'a livré aux Russes, c'est sa faiblesse, c'est cette loi fatale qui fait que le faible est dévoré par le fort. Non, le traité du 8 juillet n'a rien changé dans l'attitude de la Porte à l'égard de la Russie. Elle était faible et dépendante avant le traité, elle est faible et dépendante après le traité : la Russie pouvait entrer à Constantinople avant le traité, elle peut de même y entrer après.

J'analyse cette discussion, parce qu'il me semble que, quoique se réfutant l'un l'autre, le ministère et l'opposition étaient d'accord. L'opposition, en effet, disait que le traité du 8 juillet donnait à la Russie les clefs du Bosphore, et le ministère disait qu'elle les avait même avant ce traité ; d'où l'on peut conclure, je pense, qu'elle les a, quel que soit le jour où elle les a prises ; ce qui amène aussitôt cette demande toute naturelle : que faire pour les lui ôter ?

A prendre seulement les choses depuis Pierre-le-Grand, voilà près de cent cinquante ans que la Russie est la voisine et l'ennemie de la Turquie. Pourquoi, pendant cent vingt ans au moins, ce voisinage n'a-t-il pas eu son effet? Pourquoi, pendant cent vingt ans au moins, le Bosphore a-t-il été libre, indépendant et inutile, selon la réflexion de Montesquieu, qui remarque que les Turcs sont un peuple fait exprès pour posséder inutilement la plus forte position de l'Europe? C'est que pour arrêter la Russie, il y avait la force même de l'empire ottoman : aujourd'hui cette force n'existe plus. Jusqu'à ce qu'elle revienne, si elle peut revenir, il faut la remplacer ; sans quoi le Bosphore passera des mains qui l'amortissaient, dans les mains d'un peuple qui saura le faire valoir contre l'Europe. Si les Turcs ne sont plus que les gardiens titulaires du Bosphore, le Bosphore cesse d'être inutile, il cesse d'être neutre.

Comment, messieurs, lui rendre cette neutralité dont dépend la sécurité de l'Europe? Cela est-il possible, avec le voisinage prépondérant, avec la proximité oppressive de la Russie? Non, cela n'est pas possible tant que les Russes seront si près et que l'Europe occidentale sera si loin ! Non, cela n'est pas possible tant que la Russie sera chaque jour plus près de sa proie, et que l'Europe occidentale ne sera point à portée d'envahir. Je crains, messieurs, je crains beaucoup que la seule manière d'empêcher les Russes d'entrer à Constantinople, ce ne soit d'en être aussi près qu'eux. (Mouvemens divers.) Je dis que je le crains, parce que je n'espère guère que l'Europe occidentale se décide à prendre cette sûreté. Et cependant, messieurs, qu'il me soit permis de citer un exemple historique qui est tout près de nous. Je ne parle pas de la Grèce, que

vous avez occupée pour la sauver de l'Egypte et de la Turquie, je parle de plus récent encore. En 1832, nous pouvions craindre que, sous prétexte de réprimer les troubles, l'Autriche ne s'emparât des Légations et ne rompît par cet empiétement l'équilibre tel quel de l'Italie; nous pouvions craindre que le pape, trop faible pour refuser les secours de l'Autriche, ne se laissât secourir et soutenir plus qu'il n'importait à notre politique. Que fit l'illustre M. Périer? Vous le savez; il occupa Ancône, et ce coup hardi soutint le pape, contint l'Autriche et maintint l'équilibre italien. Dans les premiers momens, l'expédition d'Ancône fut critiquée. Depuis, tout le monde a compris qu'ayant intérêt au maintien de l'état de possession en Italie, le seul moyen de protéger cet état contre la prépondérance du voisin, c'était de nous y créer un voisinage. M. Périer ne s'en rapporta pas à l'indépendance nominale du pape, il pensa qu'il n'y avait d'indépendance qu'avec la force, et il mit, bon gré malgré, près du pape une force capable de soutenir son indépendance. Tant que l'Europe occidentale n'aura pas son Ancône en Orient, il faut craindre, messieurs, car le sultan n'est guère plus fort que le pape, il est à la merci de qui veut le secourir, et la Russie est pour Constantinople une voisine du même genre que l'Autriche pour les Légations, (Sensation.)

Messieurs, je le dis avec une triste et profonde conviction : le jour où la Russie sera à Constantinople, c'en sera fait de l'indépendance et de la liberté de l'Europe. (Dénégations... Écoutez! Écoutez!)

Ce n'est qu'un jugement individuel; j'en conçois moi-même toute la faiblesse. (Parlez! parlez!)

C'en sera fait surtout de l'avenir que je croyais réservé à la civilisation française; car je ne sépare point cette civilisation de la liberté. C'est donc, selon moi, le devoir de quiconque a cette douloureuse croyance, de faire de temps en temps retentir un cri d'inquiétude. J'aimerais mieux la guerre, même aujourd'hui, que l'asservissement, fût-ce dans cent ans, pour nos arrière-neveux. (Vive sensation.) Et quand je parle de cent ans, j'oublie l'histoire; j'oublie qu'il n'a pas fallu cent ans à la Russie pour s'avancer d'Azof jusqu'aux portes de Constantinople. La paix de Kamardji est de 1774, deux ans après le premier partage de la Pologne. Soixante ans lui ont suffi pour venir où elle est. Encore soixante ans, où sera-t-elle? (Sensation.) C'est par l'esprit de suite et de persévérance dans ses desseins que la Russie est arrivée au point de grandeur où nous la voyons; et je sais quel est sous ce rapport le désavantage des gouvernemens libres : la tenue et la suite leur sont plus difficiles; les ministres changent, les assemblées sont renouvelées; les résolutions s'oublient, ou ne se poursuivent pas avec opiniâtreté, tandis que dans les cabinets despotiques les traditions se transmettent fidèlement. Mais c'est une raison de plus, selon moi, pour les gouvernemens libres, d'employer utilement les temps de tranquillité qu'ils peuvent avoir. Quand le pays est calme au dedans, c'est un devoir

alors de jeter sur le dehors un regard de surveillance, et d'agir avec décision. La force des gouvernemens despotiques est dans leur puissance ; celle des gouvernemens libres est dans l'élan et dans la rapidité de leur action. Il faut qu'ils agissent vite, ne sachant pas s'il pourront agir long-temps. Nous sommes tranquilles et calmes, messieurs, nous avons une bonne armée, une vaillante marine, de jeunes princes qui ont glorieusement reçu le baptême du soldat ; nous avons une alliée qui a les mêmes intérêts que nous et les mêmes antipathies : c'est le moment ou jamais de jeter sur les desseins ambitieux de la Russie un regard de surveillance, et d'agir avec cette décision qui, comme l'enseigne l'exemple de M. Périer, prévient la guerre en paraissant la risquer. (Très bien ! très bien !)

J'appuierai tout amendement qui aura pour objet d'engager le gouvernement à continuer, de concert avec ses alliés, à surveiller l'état de l'Orient, et à maintenir l'équilibre européen qu'a compromis l'atteinte portée en 1832 aux institutions garanties par le traité de Vienne à la nation polonaise. (Marques nombreuses d'assentiment.)

SÉANCE DU 12.

M. Glais-Bizoin.... Dans l'année qui vient de s'écouler, de quelque part que les courriers soient venus, du nord comme du midi, de l'est comme de l'ouest, tous n'ont-ils pas été des messagers de malheur ou de désappointement ? Au nord, on voulait par-dessus tout les bonnes grâces du meurtrier de la Pologne, et voilà qu'on est réduit à crier, avec tout ce qui porte un cœur d'homme : Haine au barbare ! J'applaudis à coup sûr à ce cri d'indignation, quelque tardif qu'il soit ; mais il faut le dire à ces Démosthènes ministériels qui citent au ban des nations civilisées le Philippe du Nord (mouvemens divers), il fallait avoir cette haine vigoureuse alors que le tyran élevait au sein de Varsovie cette bastille d'où il a prodigué l'insulte à sa victime.

Et d'ailleurs, soyons justes, même envers nos ennemis, ce discours, qui a blessé vos sympathies autant que les nôtres, est-il bien l'œuvre propre de Nicolas ? Faut-il aller à Saint-Pétersbourg pour trouver des paroles qui interdisent le vœu et l'espoir aux vaincus ? Avez-vous oublié l'art. 7 de la loi de septembre dernier ? Je serais curieux de savoir ce que le ministère aurait à répondre, si, passez-moi la supposition, quelque étrange qu'elle soit, si le harangueur impérial avait un moment accès à cette tribune, et qu'il parlât ainsi ; Ce que j'ai dit à mes sujets de la Pologne, vous l'avez dit à des citoyens français. S'il y a un crime dans mes paroles, ce crime vous est commun ; mon système, c'est l'intimidation ; mes principes sont donc les vôtres ; votre loi, c'est la nécessité, c'est aussi la mienne. Tout l'arsenal de vos lois n'a pas suffi pour rétablir l'ordre chez vous, vous l'avez enrichi ; le jury, qui est le pays, ne vous donnait pas justice, vous l'avez modifié ; la presse troublait

votre repos, vous avez resserré ses liens; de l'état de siége, des tribunaux exceptionnels vous ne vous en êtes pas fait faute au besoin, et je vous en loue. Vous avez même déclaré que vous iriez plus loin s'il le fallait. Grâces à ces mesures extraordinaires, vous avez chez vous l'ordre et la paix; eh bien, il n'y a entre vous et moi que ce que disait un de vos orateurs, un peu plus, un peu moins. Grâces aussi, grâces à mes mesures extraordinaires, l'ordre et la paix règnent à Varsovie. (Rumeurs.)

Je suis fâché, messieurs, de fournir ces argumens à notre ennemi; mais j'en offre un meilleur au ministère : qu'il renonce à ses principes, ou qu'il révoque ses actes.

A coup sûr, je suis prêt à m'associer à toutes les démonstrations de sympathie en faveur de la Pologne, de cette malheureuse nation qui, suivant les belles paroles de l'Ecriture, sera toujours une pointe acérée dans les flancs de son oppresseur.

Mais je m'unis aussi aux sentimens tout pacifiques de M. le ministre des affaires étrangères.

Je crois, dans l'état des choses, que c'est du progrès des idées et du temps que doit venir la liberté de la Pologne, du progrès des idées, qui ne peut continuer que par la paix; la guerre serait un retard au progrès; aussi que les amis des libertés du monde prennent garde de donner dans le piège, et il ne serait peut être pas difficile de prédire le moment où nos adversaires eux-mêmes pousseront à la guerre. J'aime à croire aux sentimens généreux; mais il se pourrait bien que ce fût là l'explication de ces dispositions toutes belliqueuses qui sortent de bouches qui jusqu'ici avaient été si prudentes et si timides.....

M. Leyraud... Les bienfaits de l'hospitalité ont adouci les malheurs des enfans d'un peuple valeureux, le Français du Nord; c'est un acte de famille qui est hors du contrôle de la politique.

La loyauté de la France dans l'exécution des traités lui a acquis le droit d'en réclamer le maintien dans la pureté du sens qui les dicta pour l'équilibre européen, et qui stipula le droit de vie pour une nation dont on n'a plus fait que de menacer l'existence.

En invoquant la justice des traités, l'adresse ne pouvait avoir en vue que cette Pologne constitutionnelle créée en 1814, effacée en 1832 dans le silence des parties contractantes, je m'associe à cette pensée généreuse, et à tout ce qui pourra lui donner de l'éclat et de la force...

M. le Président lit le paragraphe 5, et il est ainsi conçu : « Le premier besoin de la civilisation, Sire, c'est la paix; et nous avons accueilli avec empressement de la bouche de Votre Majesté l'assurance de l'état satisfaisant de nos relations avec les puissances étrangères. Notre intime union avec la Grande-Bretagne est une garantie de plus pour la durée de la paix; elle assure la réserve et le maintien des droits consacrés par les traités dont l'exécution importe à l'équilibre de l'Europe. »

M. le Président. Sur ce paragraphe se présentent plusieurs amendemens.

M. d'Harcourt propose d'ajouter à la fin du paragraphe « Et qui ont été si souvent et si récemment méconnues. »

M. Bignon demande qu'il soit ajouté :

« La Chambre des députés est profondément convaincue, et le gouvernement de Votre Majesté, nous n'en doutons pas, partage cette conviction, que le rétablissement de la nationalité polonaise doit être placé au premier rang des conditions essentielles de cet équilibre. »

Cet amendement viendrait après le paragraphe voté.

M. le marquis de Mornay. J'ai déposé un amendement sur ce paragraphe.

M. le Président. J'ai dit qu'il y en avait plusieurs.

M. le marquis de Mornay. Le mien a été déposé avant celui de M. Bignon.

M. le Président. Je ne puis pas prendre date des dépôts; c'est l'ordre d'inscription que je consulte.

M. le marquis de Mornay propose d'ajouter après ces mots : « *de nos relations avec les puissances étrangères*, ce paragraphe :

« Cette heureuse harmonie nous donne l'espoir que, d'accord avec la Grande-Bretagne et les puissances dont les intérêts sont liés aux nôtres, vous pourrez, Sire, rétablir l'équilibre européen si nécessaire au maintien de la paix, et que le premier gage en sera la conservation de l'antique nationalité polonaise consacrée par les traités. »

Maintenant, M. Bignon ayant développé son amendement, la parole est à M. le marquis de Mornay pour développer le sien.

M. de Mornay. Messieurs, si je n'étais animé que par des sentimens d'une juste et légitime sympathie en faveur de la malheureuse Pologne, dont le souvenir de constance et de dévouement se rattache au temps de nos plus belles gloires et à celui de nos revers, comme homme privé, en dehors de cette enceinte, je proclamerais hautement ces sentimens; mais, comme homme politique, je m'abstiendrais de venir vous en entretenir à cette tribune. Un intérêt plus grand encore et plus général me préoccupe; c'est le désir sincère de la consolidation de cette paix, le plus précieux de tous les biens, dont nous jouissons depuis cinq ans que d'une manière presque éphémère, et ne peut être profitable qu'autant qu'elle sera assise sur une base solide et invariable, cette base est l'équilibre européen, garanti pour tous, contre l'empiétement de tous. L'équilibre n'existe plus en Europe depuis l'ukase du 16 février 1832, depuis que, au mépris des engagemens et des traités les plus solennels, la Pologne a été réunie à la Russie.

Ce n'est point ici l'esprit de conquête ou de propagande qui vous fera demander l'observation de ces traités. Non, messieurs, c'est un sentiment d'ordre et de prévoyance qui doit vous porter à réclamer leur exécution d'accord avec les puissances nos alliées dont les intérêts sont plus directement compromis que les nôtres par les envahissemens incessans de la Russie.

Pourquoi donc la Russie s'arrogerait-elle seule le privilége de

fouler aux pieds ses engagemens les plus sacrés, et de porter atteinte à tous les intérêts européens? J'opposerai à cette conduite si coupable celle si digne d'éloges de la Prusse. Vous savez que les mêmes traités qui reconnurent l'empereur de Russie comme roi de Pologne, à la charge par lui de conserver à ce pays sa nationalité et de lui donner une constitution et un gouvernement particulier; que ces mêmes traités, dis-je, donnèrent à la Prusse en suzeraineté le canton de Neuchâtel, à condition que ce canton continuerait à faire partie de la Confédération helvétique; eh bien, vous n'ignorez pas que depuis trois ans la grande majorité des habitans de Neuchâtel a demandé sa réunion pure et simple à la Prusse; mais que le prince qui la gouverne, éclairé par l'expérience du passé; ce prince, à la sagesse et à la modération duquel nous devons en grande partie, j'aime à le proclamer ici, ce repos dont nous jouissons depuis 1830, a refusé de satisfaire aux sollicitations de Neuchâtel, en disant que l'indépendance de ce canton avait été garantie par des traités qu'il ne pouvait enfreindre que du consentement de tous ses co-signataires. Cet exemple de loyauté de la Prusse a été sans influence sur l'esprit conquérant du czar. Il a cru pouvoir impunément exploiter cet amour raisonné de la paix qui domine aujourd'hui la plupart des cabinets de l'Europe; et aveuglé par sa puissance et par son ambition, il a cru pouvoir tout oser et tout obtenir. Dès lors la Pologne a été rayée de la liste des nations. Dans ces circonstances si graves, je trouve que le langage de l'adresse n'est ni assez net, ni assez explicite; et qu'alors que la dignité d'une grande nation lui commande d'exprimer son opinion, elle doit parler haut et franchement. L'amendement que j'ai l'honneur de vous présenter remplirait, je crois, ce devoir, tout en ménageant les craintes et les susceptibilités que vous seriez peut-être fâchés de réveiller. Je viens vous demander de consacrer de nouveau, par votre vote, ce que depuis quatre ans, et l'année dernière encore, vous avez réclamé ouvertement. C'est cette nationalité polonaise si nécessaire à l'équilibre européen, qui fut si solennellement garantie par les traités, et qui pourtant, tout à l'heure encore, vient d'être à Varsovie si cruellement condamnée à périr. J'opposerai à cet arrêt barbare, le langage noble et paternel de l'empereur Alexandre qui, jusque dans ses actes isolés, proclama toujours hautement la nationalité de la Pologne. Qu'il me soit permis de lire à cette occasion à la Chambre un document curieux et authentique. C'est une lettre de l'empereur Alexandre, adressée au comte Ostrowski, président du sénat polonais.

Vienne, 30 *avril* 1815.

« Monsieur le président du sénat, comte Ostrowski, c'est avec » une satisfaction particulière que je vous annonce que le sort de » votre patrie vient enfin d'être fixé par l'accord de toutes les puis» sances réunies au congrès.

En prenant le titre de roi de Pologne, j'ai voulu satisfaire aux

» vœux de la nation. Le royaume de Pologne sera uni à l'empire de » Russie par les titres de sa propre constitution sur laquelle je désire » de fonder le bonheur du pays.

» Si le grand intérêt du repos général n'a pas permis que tous » les Polonais fussent réunis sous le même sceptre, je me suis » efforcé du moins d'adoucir autant que possible les rigueurs de » leur séparation, et de leur obtenir la jouissance possible de leur » *nationalité*.

» Avant que les formalités qui restent à remplir permettent de » publier d'une manière circonstanciée tous les points concernant » l'arrangement définitif des affaires de Pologne, j'ai voulu qu'en » substance vous en soyez le premier informé de ma part, et je » vous autorise d'instruire du contenu de la présente vos compa- » triotes.

» Recevez l'assurance de mon estime sincère,

» ALEXANDRE. »

Je n'ai rien à ajouter, messieurs, à ce que vous venez d'entendre : c'est l'argument le plus fort en faveur de mon amendement.

M. de Broglie, ministre des affaires étrangères. Messieurs, lorsqu'en 1831 l'insurrection de Varsovie touchait à son terme, le gouvernement français, qui n'avait rien négligé pour en prévenir le sanglant dénouement ; le gouvernement français qui n'avait rien négligé pour ménager entre les parties belligérantes une transaction honorable et salutaire; le gouvernement français qui s'était porté intermédiaire dans ce conflit, qui l'avait fait seul en Europe, qui l'avait fait avec ardeur, avec persévérance, de bonne heure, à propos, le gouvernement français prévit quelles devaient être les conséquences d'une lutte désespérée et d'une victoire déplorable. Il prévit que ces conséquences, en retombant de tout leur poids sur les vaincus, porteraient une atteinte plus ou moins profonde à l'ordre public établi en Europe par l'acte du congrès de Vienne ; il prit sur-le-champ position tout en réclamant pour les vaincus, tout en faisant parler en leur nom les droits de l'humanité, il fit connaître nettement au cabinet de Saint-Pétersbourg, qu'à ses yeux l'insurrection de Varsovie ne dégageait pas l'empereur de Russie des obligations qui lui étaient imposées par l'acte du congrès de Vienne ; qu'il ne reconnaîtrait jamais, lui gouvernement français, d'autre union entre la Russie et la Pologne, que celle qui était réglée par les traités, et qu'à ses yeux aussi l'établissement politique fondé par l'empereur Alexandre, postérieurement à l'acte du congrès de Vienne, faisait partie, sinon dans tous ses détails, du moins au fonds et en substance, des stipulations de cet acte.

Ainsi donc, dès avant la promulgation des lois de 1832, le gouvernement français avait fait ses réserves; il les renouvela lorsque ces lois furent promulguées; et depuis, en 1833, la question s'étant engagée de nouveau, et le cabinet de Saint-Pétersbourg

ayant, dans un article placé en tête de la *Gazette officielle,* contesté aux puissances signataires de l'acte du congrès de Vienne, à l'exception toutefois de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, le droit de se porter garant des stipulations de cet acte; ayant de plus établi hypothétiquement que l'insurrection de Pologne avait déchiré cet article du congrès de Vienne, et qu'il eût été libre au cabinet de Saint-Pétersbourg de pousser jusqu'à ses dernières conséquences les droits de la victoire; le gouvernement français, répondant au journal officiel de Saint-Pétersbourg dans le journal officiel de France, fit insérer au *Moniteur* un article qui déniait l'une après l'autre toutes les assertions du cabinet de Saint-Pétersbourg, et qui rétablissait dans leur plénitude les droits et les faits.

Telle est aujourd'hui, Messieurs, la situation des choses, et les chambres se sont associées à cette marche du gouvernement.

Maintenant cette situation a-t-elle changé depuis 1833? nous ne le pensons pas. En effet, quoi qu'on ait pu dire d'un document récemment publié, document dont, nous gouvernement, nous ne pouvons prendre officiellement connaissance puisqu'il n'est émané d'aucune des chancelleries de Saint-Pétersbourg, puisqu'il n'a reçu aucune publicité authentique et officielle, quelque portée qu'on attache à ce document, en supposant que les phrases qu'on y a relevées s'y trouvent réellement, ces phrases ne sont, après tout, que des paroles, et il serait impossible de les transformer en actes, en lois, en décrets qui aient changé quelque chose à l'état préexistant.

Cela posé, que veut-on désormais? S'il y avait dans cette chambre quelque personne qui pensât que le temps des réserves est passé; que les protestations ne sont plus de saison; que le moment d'agir est venu; s'il y avait quelque personne qui pensât que la position actuelle de la Pologne constitue pour la France contre la Russie un cas de guerre; que l'intérêt que nous pouvons avoir au rétablissement de l'ordre politique, fondé par l'empereur Alexandre, est assez grand pour engager une guerre générale, je l'écouterais; nous le prierions de s'en expliquer à la tribune, et nous examinerions cette proposition; mais jusqu'à présent aucune pensée pareille n'a été mise en avant. Que veut-on donc? On veut protester une fois de plus dans l'adresse, en faveur des traités et de la nationalité polonaise. Comme membre du gouvernement du roi, je dois dire qu'une protestation ne nous donnerait aucun embarras; que la répétition de ce qui a été déjà dit quatre fois ne nous embarrasserait pas plus aujourd'hui que l'année dernière et les années précédentes. L'unique question est de savoir si ce qu'on ferait là, serait conforme à la dignité de la nation française et profitable au but qu'on se propose. J'avoue que, pour ma part, sur ce point, j'ai plus que des doutes. On veut protester, mais y a-t-il quelque avantage à renouveler sans cesse les protestations, quand la situation n'a pas changé; je ne le crois pas. Je ne pense pas que cela soit conforme à la dignité d'un grand pays. Tout ce que je sais, c'est qu'en multi-

pliant les protestations on ne les fortifie pas, on les affaiblit. Une réserve faite à propos et dans des termes convenables, laisse dans les esprits un long souvenir; mais une protestation annuelle, une protestation, je puis le dire, banale, parce qu'elle est annuelle, une protestation qui revient périodiquement à des époques fixes et dans les mêmes termes, finit par devenir une chose de forme et de protocole à laquelle ceux à qui on l'adresse n'attachent guère plus d'importance que ceux qui la font. (Mouvement aux extrémités.) Je dis, Messieurs, que c'est là l'effet naturel; je dis que des protestations multipliées s'affaiblissent l'une l'autre. Telle est mon opinion. En second lieu, du moment qu'on s'en tient au système des réserves politiques, du moment qu'on ne veut passer à l'action, on suppose apparemment que le but de la protestation doit être atteint un jour ou l'autre, à une époque quelconque, par voix de discussion, de négociations, de persuasion.

Eh bien! messieurs si tel est le but réel de la protestation, faut-il lui donner le caractère provoquant d'une répétition continuelle? il résulte de ces protestations répétées, une prédisposition naturelle dans les puissances auxquelles le gouvernement doit s'adresser, à ne pas accueillir les réclamations qui lui sont faites. Et je dois dire à la Chambre que le lendemain de ces protestations, on est bien plus loin, non pas même de s'entendre, mais de pouvoir discuter sur un pareil sujet qu'on ne l'était la veille. J'ai encore d'autres observations à soumettre à la Chambre, et je la prie de les accueillir avec bienveillance. Nous sommes tous animés du même désir, nous voulons tous arriver au même but, et, je le répète pour ma part, si je ne considérais que ma position de ministre, l'amendement qui vous est proposé ne me donnerait aucun embarras (sensation); nous voulons protester, et nous ne voulons pas recourir aux armes. Messieurs, est-il bien sage, permettez-moi de vous le dire; est-il bien prudent (je dirai ici toute ma pensée), est-il bien généreux d'entretenir dans les Polonais des espérances que nous ne pouvons réaliser, de réveiller en eux des illusions qui pourraient bien devenir funestes? Vous savez quelles sont les espérances des vaincus, vous savez quelles sont les illusions des proscrits, vous savez quelles sont les chimères des émigrés! Eh bien! je crois que c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue, et qu'il ne faudrait pas s'exposer au regret éternel de provoquer de nouveau des levées de boucliers que nous ne serions pas décidés à soutenir. Enfin, et c'est ici une dernière considération; il ne faut pas penser seulement aux Polonais qui sont en France, à ceux que nous avons accueillis, à ceux à qui la France prodigue généreusement ses secours. Il faut penser aussi à ceux qui sont restés sur les bords de la Vistule, en butte aux ressentimens politiques, aux haines de nation à nation, aux animosités implacables. Il faut penser que des propositions de ce genre, et les discussions qui les accompagnent, ont pour eux de très graves et de très douloureuses conséquences. Je sais qu'il y a là-dessus une phrase faite; je sais qu'on nous ré-

pète sans cesse que les infortunes des Polonais qui résident en Pologne sont arrivées à leur comble, qu'on ne peut pas leur faire plus de maux qu'ils n'en éprouvent, qu'à cet égard ils ont épuisé et dépassé toute limite et toute mesure. Messieurs, il faut se défier des phrases faites, il faut prendre garde à leur donner plus de portée qu'elles n'en ont en effet. Cela n'est pas vrai en fait. Me préserve le ciel de dire un seul mot qui soit, je ne dis pas en justification, je ne dis pas en excuses, mais même en atténuation des rigueurs dont les Polonais sont l'objet. Mais enfin, soyez-en bien sûrs, il n'est pas vrai qu'ils aient atteint le dernier degré du malheur; soyez bien sûrs qu'il n'est aucun de ceux qui sont restés dans le sein de la Pologne, qui n'ait quelque chose à espérer, quelque chose à demander, quelque chose à craindre. Ce sont là, Messieurs, les réflexions que j'avais à vous soumettre. Vous êtes appelés à rédiger une adresse, il n'appartient pas au gouvernement de vous dicter votre langage, il m'appartient, à moi, bien moins qu'à tout autre, puisque je n'ai pas l'honneur de siéger dans cette Chambre, d'intervenir soit directement, soit indirectement dans la rédaction de cette adresse. Mais placé, par ma position, à portée de bien connaître les conséquences naturelles du vote que vous allez émettre, c'était un droit pour moi, c'était aussi un devoir de les placer sous vos yeux; c'était un devoir pour moi de vous dire, dans la sincérité de ma conscience, que si j'avais l'honneur de siéger sur ces bancs, attachant un aussi haut prix que qui que ce soit au maintien des traités, portant à la Pologne et aux Polonais autant d'intérêt que qui ce soit, je ne croirais servir ni la cause des traités, ni la cause de la Pologne, ni la cause des Polonais en donnant mon suffrage à l'amendement qui vous est proposé.

M. Odilon-Barrot. Messieurs, lorsque, l'année dernière, j'eus l'honneur de proposer à la Chambre un amendement dans lequel la nation polonaise était mise sous la garantie et des traités et de la sollicitude du Gouvernement français, la Chambre daigna accueillir cet amendement à une très grande majorité, je dirais presque à l'unanimité. Aujourd'hui, il s'agit de le reproduire, de ne pas interrompre la chaîne de nos protestations annuelles en faveur de la Pologne.

Ce que le gouvernement avait accepté l'année dernière, il le combat aujourd'hui: vous venez d'entendre les raisons sur lesquelles est basé son refus, et cependant vous avez dit dans votre adresse que le calme qui règne à l'intérieur vous donne plus de puissance à l'étranger, et cependant une voix généreuse retentissait hier à cette tribune en faveur de la nationalité polonaise, et nous y applaudissions tous avec la plus grande effusion. Il semblait donc que nous étions tous d'acord; il semblait donc que nous allions, payant une dette de reconnaissace et d'humanité, et trouvant une de ces occasions si rares en politique où l'honneur et l'intérêt sont unis, reproduire l'amendement de l'année dernière.

Messieurs, faut-il y renoncer? Est-il vrai, comme M. le ministre

des affaires étrangères vient de le dire, que c'est dans l'intérêt de notre dignité, dans l'intérêt des Polonais eux-mêmes qu'il faut s'abstenir de faire aujourd'hui ce que nous avons constamment fait depuis 1830, dans l'intérêt de notre dignité, dans l'intérêt de la Pologne. Messieurs, il n'est pas plus permis aux assemblées politiques qu'aux gouvernemens de se montrer aussi hautement inconséquentes avec elles-mêmes; tout ce qui vient d'être dit aujourd'hui, pourquoi ne l'a-t-on pas dit l'année dernière? n'est-ce pas la critique sanglante de l'amendement accepté par le gouvernement et voté par la majorité de votre chambre? Alors il fallait dire que l'on compromettait les négociations, que nous nuisions à la Pologne; que ces protestations annuelles sont indignes de la fierté d'un grand peuple, et que par cela même qu'elles se reproduisent annuellement, elles deviennent banales et prouvent son impuissance. Vous ne l'avez pas dit, vous avez, au contraire, accepté notre protestation. Que s'est-il donc passé depuis cette époque? Messieurs, on a beau nier un document qui a retenti dans toute l'Europe...

M. le président du conseil. Je ne l'ai pas nié.

M. Odilon Barrot. Je ne sais pas quels sont les droits de la diplomatie. Il est possible que pour la diplomatie il n'y ait que des documens transcrits dans les protocoles, dans les traités officiels qui existent; mais pour une nation un document qui a retenti dans toute l'Europe, qui, loin d'être dénié, a été avoué hautement, qui a passé dans les feuilles officielles de toutes les nations, ce document qui a tout le caractère d'une haute certitude, s'il n'existe pas pour la diplomatie, il existe pour nous. (*A gauche.* Très bien!)

Eh bien! je ne vois qu'un mot dans ce document; c'est que l'empereur de Russie a proclamé, à la face de l'Europe, que la nationalité polonaise est une criminelle chimère; qu'il était bien résolu de l'étouffer dans le cœur de tous les Polonais; il l'a dit, en réponse à ces paroles de la Couronne: « La nationalité polonaise ne périra jamais. » Il l'a dit, lui qui n'a pas de tribune, lui qui représente à lui seul toute sa nation; il l'a dit, en réponse à vos protestations annuelles. Il a déclaré que ce que vous vouliez garantir n'existerait plus. Et c'est alors que vous vous taisez! (Sensation).

Et vous parlez de dignité nationale! (Réclamations au banc des ministres.) Eh mon Dieu! je ne vous en fais pas l'injure. Mais ne craignez-vous pas qu'à l'instant, toute cette partie de la France, si sympathique à la Pologne et en qui vibre si fortement le sentiment de la dignité nationale, ne dise: Ah! puisqu'on ne parle plus de la Pologne, puisque dans la représentation nationale on repousse une protestation par cela que la Pologne y est nommée, et qu'on se tait après le discours de l'empereur de Russie, il y a donc adhésion implicite, nécessaire à cette condamnation fatale jetée par l'empereur de Russie sur la Pologne. (Approbation aux extrémités.)

Ne parlons plus d'orgueil national. Si avant cette session, il y avait dans la question polonaise une question d'humanité, d'intérêt, de liberté européenne, il y a aujourd'hui, depuis le discours de

l'empereur de Russie, une question d'orgueil national, et je plaindrais celui qui ne le sentirait pas vibrer dans ses entrailles en présence d'une telle humiliation.

Messieurs, il y a une considération qui m'aurait puissamment touché dans les développemens de M. le ministre.

Serait-il vrai que nous nuisions aux négociations en faveur de la Pologne, que nous les contrarions, que le lendemain même des protestations qui s'échappent de cette enceinte, les négociations deviennent plus difficiles et plus embarrassées? Messieurs, je n'ai pas sous les yeux les documens qui depuis 1831 constituent ces négociations. J'aime à croire, j'ajouterai foi aux paroles de M. le ministre, que ces négociations ont été énergiques, continues, qu'on a essayé même de grouper autour des protestations de la France les intérêts des autres puissances; j'en suis convaincu; mais, Messieurs, quel a été le résultat de ces négociations? qu'avez-vous obtenu pour le passé? qu'en espérez-vous pour l'avenir?

Ah! si vous vous dégagiez des précautions et des ombrages de votre position officielle, vous répondriez: Nous n'avons rien obtenu, nous n'obtiendrons rien. Nos négociations ne sont qu'une vaine apparence, une espèce de concession faite par respect humain aux exigences de l'opinion publique.

Messieurs, il faut un peu aller au fond des questions. La question de la Pologne, de sa nationalité, de son indépendance constitutionnelle, vis-à-vis de la Russie, est une bien grave question.

Si la résistance que la Russie oppose à vos timides négociations était dans la nature des choses, si cette résistance était en quelque sorte obligée par la situation respective des deux nations, par la constitution politique de ces deux nations, qu'espéreriez-vous de ces négociations, de ces notes diplomatiques qui s'échangent depuis 1830, sans que la question ait fait un seul pas; vous n'en espérez rien, absolument rien; car les gouvernemens despotiques comme les gouvernemens libres ont un droit, celui de leur conservation. Une voix éloquente disait hier: Nous n'entendons pas reconstituer la Pologne, mais nous voulons entretenir au cœur même de la Russie une plaie qui la ronge; et ces paroles trop vraies ont peut-être leur imprudence; car enfin, la Russie ne peut-elle pas dire aussi: Puisque c'est un chancre qui me dévore, permettez-moi de l'extirper. Quels que soient les traités, ils ne peuvent pas me condamner à périr.

Messieurs, il y a dans les traités politiques comme dans les constitutions, comme dans toutes les actions humaines, un premier élan auquel on cède, dont on ne prévoit pas la portée ni les conséquences. Assurément les traités de 1814 et de 1815 nous ont été imposés par la force à la suite de la trahison; mais cependant je ne puis méconnaître qu'au milieu de ces stipulations il y en a eu de dictées par les sentimens, (si je puis m'exprimer ainsi,) libéraux. La liberté de la presse pour l'Allemagne, l'indépendance des États de la Pologne, tout cela était une dette payée par les puissances

étrangères à cette liberté qu'elles avaient invoquée et qui leur avait donné la victoire. Cette nationalité polonaise, elle est dans les traités, elle y est stipulée, elle a été suivie d'une exécution, et l'exécution pour les traités comme pour toutes conventions, est le meilleur mode d'interprétation. Eh bien! dans ces traités, la nationalité polonaise a été établie sous la garantie d'une constitution libre. Mais quel est le premier effet de toute constitution libre dans un pays? c'est d'y donner la plus grande énergie possible au sentiment de nationalité, au besoin de s'appartenir; c'est la condition et l'effet inévitable de toute liberté. Et puis, croyez-vous que la liberté n'ait pas sa contagion; qu'un gouvernement représentatif puisse être impunément placé aux portes mêmes de la Russie? Croyez-vous que cette liberté n'ait pas aussi ses dangers pour un gouvernement absolu et militaire? Ces dangers ont éclaté, le sentiment de la nationalité polonaise a été ravivé, accru par la liberté politique de la Pologne; la Russie s'en est aperçue, elle a mis la main sur cette liberté. Alors l'insurrection a éclaté; elle était dans les cœurs et dans les esprits, long-temps avant que notre révolution de 1830 lui ait fait faire explosion. Maintenant, vous voudriez que par l'effet de notes diplomatiques, la Russie relevât cette tribune polonaise; vous voudriez qu'elle rétablît le gouvernement constitutionnel de la Pologne? Vous voudriez qu'en présence du vieux parti russe, elle consentît à établir un gouvernement représentatif, et cela sur de simples notes diplomatiques? Vous ne le croyez pas.

Vous n'êtes pas gens à utopies, à illusions. Vainement vous nous parlez de vos négociations, vous n'y avez pas foi vous-mêmes, et vous attendez notre silence peut-être pour les interrompre et y renoncer. Messieurs, quel sera donc l'intérêt de nos protestations? L'intérêt de nos protestations sera d'avertir la Russie, la Pologne, l'Europe, que nous, nation française, nous pouvons bien subir, quant à présent, le fait de la destruction de la nationalité polonaise, mais que nous n'y voyons que le fait et non un droit: et malheur aux gouvernemens pour qui le droit sera une cause de mort, et qui sont condamnés à vivre de l'injustice et de la violence! Le ministère l'a avoué lui-même, ces protestations ont leur efficacité, car elles troublent la possession du gouvernement russe, elles jettent le trouble dans sa conscience, elles l'avertissent qu'il y a une opinion européenne avec laquelle il faut compter. Voilà l'intérêt de ces protestations, et là où les négociations sont devenues impuissantes, c'est une raison de plus pour que les protestations nationales prennent une nouvelle et plus puissante énergie. Nous nuisons, dites-vous, à la Pologne! Il y a encore en Pologne des hommes qui ont quelque chose à craindre ou à espérer... A espérer quoi? Le rétablissement de leur constitution libre, la restitution de cet État libre, tel que l'empereur Alexandre l'avait constitué en 1814? Je le répète, vous ne l'espérez pas de la diplomatie seule. Notre silence fera-t-il du moins cesser les déportations, la confiscation? Ah! messieurs, alors il faut vous joindre à la Russie et dire aux Po-

lonais : « Cessez de rêver votre nationalité, faites amende honorable devant de bons Russes ; à ce prix je pourrai peut-être adoucir ces mesures de destruction. » Ah ! je conçois très bien qu'un peuple reçoive la domination d'un autre peuple plus avancé en civilisation. On a même vu des peuples civilisés, conquis par des peuples barbares, leur communiquer leur civilisation, et la civilisation devenir ainsi le ciment, l'union entre deux nations ; mais on n'a jamais vu un peuple barbare, après avoir conquis un peuple civilisé, éteindre en lui la liberté et la civilisation autrement que par l'extermination, c'est-à-dire par le déplacement violent des propriétés et des personnes ; et c'est ce que la Russie a fait et continuera de faire, tant que la Pologne ne sera pas entièrement russe, ou tant qu'une force qu'elle soit obligée de respecter ne s'interposera pas pour empêcher cette œuvre de barbarie et d'extermination. Il se fait en Pologne une coupe réglée d'enfans : trois mille enfans, tous les ans, sont enlevés, pris dans les rues de Varsovie, pour être transportés dans l'intérieur de la Russie. Je voudrais pouvoir être incrédule à ces actes ; mais ils sont authentiques, ils sont écrits dans ses ukases ; ils nous sont transmis par la voie officielle des journaux de Saint-Pétersbourg, et comment pourrions-nous les nier ?

L'ukase du 24 mars 1832 contient l'ordre de l'enlèvement des enfans, injonction de les diriger sur Minsk et de les remettre au commandant de la garnison, pour être placés dans les bataillons des cantonistes militaires, et renvoyés au lieu désigné par le règlement des chefs d'état major-général dans les colonies militaires. Et pour les anciennes provinces russes, des milliers de familles sont envoyées du côté du Caucase. Une trentaine de milliers de familles polonaises ont été transportées sur la ligne du Caucase, en commençant par cinq mille familles de la province de Podolie ; témoin le rescrit suivant du ministre des finances au gouverneur de Podolie, n° 1183, en date du 9 novembre 1831. « S. M. I. a daigné ordonner que des mesures soient prises à l'effet de transporter au premier ban cinq mille familles, principalement nobles, en commençant par le gouvernement de Podolie, pour les diriger, comme colons, sur la ligne du Caucase. On désignera pour cette transplantation les individus qui ont pris part à la dernière révolte, et qui sont revenus au terme fixé en témoignant leur repentir, de même que ceux qui ont été rangés parmi les coupables de troisième classe et qui ont obtenu un gracieux pardon. » Vous voyez comme tout s'enchaîne dans cette question. Vous voyez comment la Russie, par cela seul qu'elle a détruit la constitution politique de la Pologne, a été entraînée à détruire aussi sa nationalité, a été entraînée à déplacer violemment la propriété, a été entraînée à déplacer jusqu'aux populations elles-mêmes, à les transplanter d'une partie de son empire dans une autre. Je vous le demande, où est la nationalité polonaise ? Qu'est-il encore à craindre après la confiscation et la déportation ? Que reste-t-il à ces malheureuses populations à redouter encore de la part de l'empereur de Russie ? (*A*

gauche. Très bien !) Et quels ménagemens devons-nous garder envers lui ? Voulez-vous que nous le suppliions par notre silence de ne pas transplanter le reste de la population, de souffrir que ces malheureux serfs travaillent à la terre dont il s'est emparé pour nourrir et enrichir les familles russes, auxquelles il a transporté le sol polonais ? Ce serait certes bien ravaler notre intervention ; mais pour un tel résultat, il n'est pas besoin de votre diplomatie. On ne peut pas extirper toute une population. Il faut bien qu'il en reste assez pour cultiver la terre et enrichir leurs nouveaux maîtres. Leur malheur est à son comble ; vos négociations ne peuvent pas leur rendre leurs institutions, leurs libertés politiques, leur indépendance nationale ; nos protestations n'ajouteront pas à leurs malheurs, mais du moins les adouciront par la pensée que la France et l'Europe y sympathisent. Mais c'est cette espérance qu'il est dangereux, dites-vous, d'entretenir. Vous voulez donc leur enlever ce qui soutient dans le malheur, l'espérance ? Vous dites que c'est un malheur d'espérer ! Vous reconnaissez donc que leurs espérances sont vaines, sont stériles ; qu'elles ne peuvent jamais se réaliser ? Et alors pourquoi négociez vous ? Quant à nous, nous leur disons : « Eh bien, *espérez* », parce que nous croyons à une Providence, à la force du droit et de la justice en Europe. C'est parce que nous partageons les espérances de la Pologne que nous ne voulons pas, nous, la détruire. Protester, ce n'est pas déclarer la guerre ; protester, c'est reconnaître le droit ; la guerre est dans les convenances de notre nation ; mais il ne dépend pas d'elle de ne pas reconnaître le droit polonais et européen, de ne pas le proclamer, puisque nous l'avons fait toujours ; de ne pas le proclamer lorsqu'on l'a démenti et dénié solennellement. Mais quant à la question de guerre, elle est toute autre. Nous ferons la guerre pour maintenir le droit quand cela sera dans les intérêts de la France et dans les convenances politiques. Mais jusque-là continuons de protester contre la violation des traités, et en faveur de la Pologne.

Telle est la ligne de conduite que la Chambre a suivie jusqu'à ce jour, telle est la manière assurément bien incomplète, bien insuffisante, dont nous avons acquitté notre dette d'honneur et de reconnaissance envers la malheureuse Pologne. Eh bien ! le moment n'est pas venu de nous départir de cette ligne de conduite ; il y aurait là une haute inconséquence, une désertion déplorable des intérêts et des droits que nous avons cherché à maintenir par nos protestations.

Tel est le motif qui me fait appuyer l'amendement ou de M. Bignon, ou de M. de Mornay, ou de M. d'Harcourt. Les termes n'y font rien, le mode de les formuler est complètement indifférent dans une aussi grande question, nous ne la ferons pas dégénérer en une dispute de mots.

Ce qui importe, c'est que ce qui est implicitement dans les phrases de l'adresse soit explicitement dans notre réponse au dis-

cours de la Couronne ; c'est que nous ayons le courage de dire ce que nous pensons, tout ce que nous voulons, de ne pas redouter, aux yeux de l'Europe, de prononcer le nom de la Pologne; nous voulons que la Pologne entende ces paroles consolantes, et que toute l'Europe sache les vœux de la part de la représentation nationale française. Voilà l'esprit de l'amendement. Il se résume en ces mots : Il est de la franchise et de l'honneur de la nation française de dire ce qu'elle veut et de penser tout haut devant l'Europe. (*Voix nombreuses.* Très bien ! très bien ! Appuyé, appuyé !)

M. de Lamartine. Messieurs, c'est comme membre de la commission que j'ai demandé la parole. La Chambre comprendra facilement que ce n'est pas moi qui viendrai combattre ici les éloquentes paroles, les généreuses sympathies qu'elle vient d'entendre, que je partage moi-même, et dont je ne voudrais mesurer l'expression dans l'adresse qu'afin de mieux en assurer l'effet. Ce n'est pas moi, messieurs, qui repousserai de cette tribune les supplications de cette généreuse nation polonaise, à laquelle nous devons de la fraternité, à laquelle nous devons nos efforts, et à laquelle peut-être un jour devrons-nous même du sang. (Sensation.) Messieurs, je n'aime pas les questions d'affaires étrangères apportées à cette tribune ; on risque toujours, en pareil cas, de montrer ou de la forfanterie, ou de la faiblesse ; mais lorsqu'elles y sont arrivées, je crois qu'il est de notre devoir de les traiter avec la franchise énergique que le sentiment du pays nous impose. Ainsi je traiterai franchement celles qui vous sont soumises aujourd'hui. Je commencerai par dévoiler à la Chambre notre conscience tout entière. Comme membre de la commission, je lui déclare que l'omission du nom de Pologne, qu'on nous a reprochée comme portant un caractère de timidité (le mot même de *lâcheté* a été prononcé hier), je lui déclare que cette omission n'a pas même été intentionnelle dans notre esprit ; je lui déclare que la pensée de taire le nom de la Pologne ne s'est présentée dans la discussion à aucun des membres de la commission. Le nom de la Pologne nous a paru suffisamment écrit et dans nos souvenirs, et dans nos cœurs, et dans le sang qu'elle a répandu en 1831, et dans ses malheurs présens, et dans ces paroles écrasantes dont son oppresseur a fait retentir toute l'Europe il y a peu de jours, et qui viennent d'être retracées si éloquemment par l'honorable préopinant. Mais, messieurs, il faut vous dire la vérité tout entière. Si la pensée de cette honteuse timidité ne nous est pas venue, en y réfléchissant depuis nous avons trouvé, j'ai trouvé du moins moi-même au fond de ma conscience et de mes pensées politiques, quelques motifs qui pourraient peut-être légitimer le rejet des amendemens qu'on nous propose, et engager la Chambre à se renfermer dans la mesure stricte, quoique explicite, des expressions du cinquième paragraphe. De ces raisons, messieurs (je vous prie de me prêter votre attention un moment), de ces raisons, la première, c'est la nécessité, en émettant une opinion sur la politique étrangère, de ne pas compromettre la

question d'Orient dans les expressions concernant la Pologne. Nous pouvons avoir à revendiquer plus tard des droits violés aussi à l'égard de la Turquie ou des nationalités orientales; et ces droits, nous pouvons avoir intérêt à ne pas les revendiquer dans la même forme et dans les mêmes limites. Nous pouvons avoir intérêt à ne pas manifester d'une manière aussi explicite nos réserves sur ces questions. Le moment n'est pas venu de les trancher; il ne faut pas les compromettre. Il y a encore pour cette réserve, messieurs, un motif plus grave; c'est que les nations entre elles se doivent bien plus que les particuliers, une mesure exacte, rigoureuse dans leurs paroles. Vous avez vu récemment combien des expressions irritantes contenues dans le langage d'un agent du gouvernement américain ont jeté une forte perturbation en Europe, et ont suspendu pendant deux ans la guerre sur deux nations faites pour s'estimer et s'entendre.

Une troisième raison, messieurs, c'est celle que vous exprimait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères. J'ai été complètement de son opinion dans cet endroit de son discours, bien que j'aie à le combattre tout à l'heure dans d'autres parties. Il a dit avec raison que nous devions craindre précisément, par l'effet de cette influence que la France exerçait sur la Pologne, par l'empire de nos paroles, de susciter une énergie inopportune peut-être dans ce peuple, et des insurrections nouvelles; il a dit, et je répète, que vous devez craindre que les paroles que l'on prononce ici ne retombent non seulement sur la Pologne et sur l'Europe, mais sur la France elle même, dont elles seraient l'éternel remords. Quant à la question polonaise elle-meme, vous la savez tous, il est inutile de se jeter dans l'histoire de cette nation; vous savez ce qu'a opéré le dernier partage de 1791. Depuis cette funeste époque, la Pologne a fait d'inutiles efforts pour se restaurer complètement; elle a été pour toutes les nations du monde une grande et éloquente leçon de patriotisme: elle a montré aux peuples qu'il fallait vaincre ou mourir, et que la nation qui allait mendier sa nationalité auprès des amitiés même les plus intimes n'était que trop souvent ajournée. Napoléon, au temps de sa force, a tenu dans sa main l'indépendance de la Pologne, et il ne l'a pas ouverte; il a sacrifié cette malheureuse nation à des préoccupations politiques moins généreuses que celles qui nous animent aujourd'hui. En 1831, l'insurrection polonaise trouva la France fidèle à ses sentimens pour ce pays, mais dans des circonstances où elle ne pouvait pas lui tendre la main qu'elle implorait alors. Je ne rentrerai pas dans la discussion qui a occupé la Chambre en 1831; le passé appartient au passé: ce n'est pas à moi de conseiller ni de justifier la politique de Juillet; mais je dirai qu'en 1831, la France, dépourvue d'alliances, encore tout ébranlée par une commotion terrible, avait peut-être raison de ne pas ajouter une crise nouvelle à ces crises, de ne pas jeter l'anarchie dans la diplomatie, et d'attendre, non pas l'heure des insurrections, l'heure des révolutions, mais l'heure qui convien-

drait à sa politique pour voler au secours de ses alliés. En 1836, la question a changé de nouveau : vous n'êtes plus un peuple isolé en Europe, vous êtes une nation faisant partie maintenant du faisceau européen ; alliance née de 1790 dans la pensée prophétique de Mirabeau, et qu'il était réservé d'accomplir à un illustre diplomate dont la parole a sur vos conseils l'autorité d'un siècle d'expérience. Depuis cette alliance, votre situation est changée ; la France ne peut plus maintenant agir seule, elle ne peut plus se livrer à ces folies de liberté auxquelles on voudrait la pousser. Elle est obligée de consulter ses alliances, d'être fidèle a ses engagemens, de combiner ses démarches, d'agir de concert et en commun.

Voilà la situation où vous êtes aujourd'hui ; vous ne pouvez pas lancer la quadruple alliance dans une démarche hasardée, comme l'Angleterre ne peut pas compromettre la France sans son assentiment. L'Angleterre et la France ont le même intérêt à sauver la Pologne ; le jour où elles s'entendront, où elles auront affermi le terrain sous leurs pas, elles la résoudront de la manière que l'honorable préopinant l'indiquait tout-à-l'heure.

Si vous êtes, messieurs, convaincus comme moi de cette grande vérité, que c'est maintenant par des combinaisons politiques, par une action commune, simultanée, avec nos alliés nouveaux, par des négociations habilement conduites, par des opérations politiques préparées de loin, que vous pouvez assurer la liberté et la nationalité polonaise, vous penserez comme moi qu'une grave question qui a été traitée hier à cette tribune par un brillant orateur, renferme implicitement la solution de la question polonaise. Je veux parler de la question d'Orient. Cette question, selon moi, est la même que la question polonaise. Il n'y a aucune solution possible pour la question polonaise, à moins d'une conflagration générale que vous ne voulez pas, qui n'est dans la pensée de personne. La solution de la question de Varsovie n'est pas à Varsovie, n'est pas à Londres ; elle est à Constantinople. (Sensation.) Et c'est ici, messieurs, que je me permettrai de combattre à la fois, et l'honorable M. Bignon, et l'honorable M. Saint-Marc Girardin, qui, bien que dans des termes différens, ont cependant exprimé la même pensée à cette tribune. Je ne crois pas que nous devions laisser par notre silence même engager le pays dans cette funeste voie d'une fausse politique, d'une politique de routine, où les éloquentes paroles de M. Saint-Marc Girardin pourraient l'entraîner. Je ne crois pas que nous devions, en conscience, laisser des préjugés si funestes à l'avenir de notre pays s'invétérer dans l'esprit de la France, et prendre l'autorité de la tribune. La question orientale n'est pas encore mûre. Je ne la traiterai pas devant vous ; mais on l'a abordée ici, et je répondrai seulement quelques mots aux paroles qui ont été jetées dans la discussion.

En tous temps on a cherché à soulever l'opinion publique, à égarer l'esprit des peuples par la colère ou la peur, en leur présentant le fantôme d'une monarchie universelle qui n'a jamais été

qu'un rêve impuissant de l'ambition. On a parlé de l'universalité de la monarchie espagnole, de la prépondérance de la monarchie autrichienne. Plus tard, Napoléon a soulevé le monde au nom de la prééminence anglaise; et l'Angleterre s'est servi de la prédominance de la France pour remuer l'Europe et l'ameuter contre la France. Eh bien! il faut examiner si ce fantôme de la prédominance de la Russie est aussi colossal, aussi menaçant, aussi réel qu'on vous le présente. Quant à moi, je n'en crois rien. Et la preuve, je la prendrai dans le fait même; c'est que vous avez la paix. Et pourquoi avez-vous la paix? C'est parce que tout le monde craint de rompre l'équilibre de l'Europe. Si cet équilibre n'existait pas, on ne craindrait pas ainsi le moindre mouvement. La puissance des Etats ne se mesure pas sur l'étendue géographique, elle se mesure par la concentration des forces, par l'homogénéité de la nature des peuples; elles se mesure surtout par le haut degré de civilisation auquel ils sont parvenus. Eh bien! la Russie n'a aucun de ces caractères de force; elle gouverne des populations, des cultes, des races, des religions diverses complètement étrangères les unes aux autres; elle est obligée d'étendre sans cesse, avec des pertes de temps immenses, ses bras à 400 lieues de distance, pour surveiller des populations aussi opposées. Et si même je ne craignais pas qu'on se méprît sur le sens de mes paroles et qu'on y vît l'abdication de la nationalité polonaise, qui n'y est pas, je vous dirais que c'est une question pour le plus profond diplomate, que celle de savoir si cette annexe de la Pologne à la Russie est pour la Russie un élément de force ou de faiblesse; si une nation comme la Russie est plus forte en portant dans son sein une nation inquiète, jalouse de liberté, sans cesse frémissante, obligée d'entretenir des troupes pour la contenir; et s'il ne serait pas plus avantageux pour elle d'avoir, au contraire, sur ses frontières une nation indépendante, ayant un gouvernement, une armée propre, qui n'aurait aucun intérêt à combattre contre la Russie, mais plutôt à graviter dans son orbite. Je ne dis pas ceci pour attaquer la nation polonaise, à Dieu ne plaise! ce serait un blasphème : le droit sacré de l'indépendance des nations passe dans mon esprit bien avant les combinaisons politiques les plus avantageuses. Quoi qu'il en soit, nous devons attendre, dans une attitude digne de la France, le moment opportun de la solution de la question polonaise. Mais nous ne devons pas, comme l'a dit tout-à-l'heure M. le ministre des affaires étrangères, l'attendre en silence. Je ne pense pas comme lui qu'il faille briser la chaîne de ces protestations nationales qui sont l'espérance et la consolation de la Pologne, en même temps qu'elles sont le maintien des droits de la France dans les traités de 1815. Je ne pense pas comme lui qu'une chaîne brisée soit plus forte pour avoir été brisée. Je pense, au contraire, que nous devons rappeler constamment à la Pologne, à l'Europe, que nous n'avons jamais ratifié les indignes violations de la nationalité polonaise, et celles plus indignes encore des propriétés privées, et

celles de l'humanité, dont le gouvernement de la Pologne nous offre depuis deux ans l'affligeant spectacle. Mais, je le répète, la question de la Pologne ne peut être tranchée que lorsque la question de l'Orient sera résolue, c'est à Constantinople, c'est sur le Bosphore que vous retrouverez Varsovie, L'honorable orateur qui a parlé avec tant d'éclat hier à cette tribune, a ramené toute la discussion à ces termes : qu'il fallait amortir le Bosphore.

Eh bien ! je ne crains pas de le dire. ces mots ; Amortissez le Bosphore, sont la preuve la plus complète de tout progrès de la civilisation en Europe et en Asie, de toute amélioration industrielle ou commerciale, de toute influence sur la Méditerranée. A ces paroles, j'ai cru entendre s'exprimer l'intérêt anglais, car c'est l'Angleterre seule qui a intérêt à ce monopole sur l'Asie et la Méditerranée.

Amortir le Bosphore, c'est empêcher de renaître ces immenses populations qui couvraient les bords de l'Asie-Mineure ; c'est ralentir, c'est entraver tous les progrès ; c'est immoler à l'Angleterre l'intérêt politique et commercial de la France.

Je sais que depuis long-temps de bons esprits mêmes, pour qui la diplomatie est une science plus qu'une prévision, sont préoccupés d'une pensée contraire. Je ne puis partager en rien leur opinion ; et j'espère, lorsque le moment arrivera, convaincre la Chambre qu'on se fait une vaine terreur de ces empiètemens de la Russie en Orient, où elle ne peut porter que la civilisation pour l'Asie, et l'accroissement de nos relations commerciales. En contrebalançant l'Angleterre, en équilibrant l'Europe sur la Méditerranée, la France deviendrait ainsi la modératrice du monde, et tiendrait le levier de sa fortune appuyé à son gré sur l'Angleterre ou la Russie. Le résultat de cette politique de négation, c'est de maintenir la Pologne dans l'état où elle est aujourd'hui ; le résultat, c'est de tuer la civilisation en Orient, de maintenir la solitude sur toutes les rives européennes et asiatiques de la Méditerranée ; tandis que les résultats de la politique contraire sont de propager non seulement la civilisation européenne sur les rives de la Méditerranée, mais de faire de la France l'arbitre de la Méditerranée même ; de ne pas la laisser s'engager par l'Angleterre dans ses antipathies moscovites, funestes peut-être à son agrandissement à venir ; de la laisser, libre de ses mouvemens, pourvoir, au jour qui lui conviendra, à la restauration de la Pologne par des clauses, des traités, ou par l'action de compensations ; en un mot, de prendre pour devise le vote politique qui a été si long temps la devise de nos armes : *En avant!*

Je maintiens, messieurs : la rédaction telle qu'elle a été proposée par la commission, parce qu'elle me semble renfermer exactement et implicitement tout l'intérêt que la nation française portera toujours à ce malheureux pays. (Marques d'adhésion.)

M. Mathieu de la Redorte. Le paragraphe 5 du projet d'adresse actuellement en discussion soumet plus particulièrement à notre examen les questions de la Pologne et de la Turquie, parce que

c'est surtout par rapport à ces deux pays que la nécessité de maintenir l'équilibre européen se fait impérieusement sentir. La commission ayant voulu, par la rédaction de ce paragraphe, exclure l'empire ottoman de la protection que l'alliance de la France et de l'Angleterre serait capable de lui donner, je voterai contre ce paragraphe, et j'adopterai l'amendement présenté par M. de Mornay qui a le double avantage de comprendre l'indépendance de la Turquie au nombre des droits qu'il nous importe de garantir, et d'exprimer formellement que la nationalité polonaise doit être maintenue.

M. Saint-Marc-Girardin. Je n'ai, messieurs, que deux mots à dire, deux observations très courtes que je demande la permission de soumettre à la Chambre. Je remercie d'abord l'illustre orateur qui siège de ce côté, je le remercie d'avoir bien voulu nous donner l'assurance que nous n'avions rien à craindre de la puissance de la Russie ; je me permettrai ensuite de lui faire remarquer que je n'ai pas voulu amortir le Bosphore. A Dieu ne plaise que je veuille commettre un pareil crime contre la civilisation ; mais ce que je veux, c'est que le Bosphore ne devienne pas russe.

La seconde observation, c'est que, relativement à la Pologne, il me semble que nous sommes tous d'accord quant au fond. La commission, par l'organe de M. de Lamartine, a expliqué quelles étaient ses intentions ; il a expliqué ce qu'elle voulait, ce qu'elle a entendu dire. Quant à moi, je ne cache pas à la Chambre que je désire et que je souhaite que le nom de la nation polonaise soit dans l'adresse, tout au moins afin qu'il y ait une périphrase de moins. (Rire approbatif.)

Mais, messieurs, ce que je tiens à constater dans une question aussi sérieuse, aussi grave, aussi nationale, qui intéresse aussi vivement notre honneur ; ce que je tiens à constater, c'est en quelque sorte, pour le fond, l'unanimité de toutes les parties de la Chambre. Pour le fond, nous sommes tous d'accord ; nous avons des manières différentes d'exprimer cette unanimité. Les uns veulent qu'on appelle les choses par leur nom ; les autres aiment mieux une allusion ; peu importe quant au fond. Aussi le vote que vous allez prendre aura, quel qu'il soit, une grande importance nationale ; car il est certain que ceux qui voteront pour le nom de la Pologne veulent certes le maintien de la nationalité polonaise ; et ceux qui voteront la phrase de la commission voteront d'après les explications de la commission ; les explications de la commission ont seules rendu la phrase susceptible d'être adoptée, en déclarant que cette phrase signifie le maintien de la nationalité polonaise : ainsi, au fond, nous sommes unanimes. Le vote que nous allons rendre ne pourrait donc plus avoir que l'importance d'un vote d'opposition. La question de la Pologne ne doit pas être, dans une Chambre française, une question d'opposition ; c'est une question dans laquelle elle doit être unanime. (Très bien ! très bien !)

M. Sauzet. Messieurs, la commission ne vient point ici, dans

un intérêt de style, entreprendre une lutte inégale avec l'éloquent orateur dont vous avez entendu hier les diplomatiques et savantes combinaisons. Quant à lui, il s'est déterminé à présenter un système complet ; il a tranché les mots, il a traité le passé, le présent, il a organisé l'avenir ; et on lui doit la justice de convenir qu'il est arrivé à ce but important sans le secours d'aucune périphrase. (Hilarité générale.)

Plusieurs voix. Très bien !

M. Sauzet. Je crois, messieurs, que si, au lieu de parler simplement avec cette liberté pleine qui appartient à un député qui répond de toutes ses paroles, mais qui en répond seul, il avait vu peser sur lui la grave responsabilité de présenter à la Chambre élective un projet qu'elle puisse adopter, qui devienne en quelque sorte entre le gouvernement et elle un lien d'avenir que le ministère suit et que l'Europe écoute, il aurait profondément réfléchi sur la portée de toutes ses paroles, dont quelques unes auraient peut-être récélé une guerre derrière d'éloquentes amplifications.

C'est, messieurs, une tâche grave et difficile que celle qui appartient aux Chambres quand il s'agit de la politique étrangère.

Dans les gouvernemens absolus, la diplomatie s'enveloppe des plus profonds mystères : il ne faut pas que dans les gouvernemens constitutionnels une juste surveillance échappe à l'action de la majorité des Chambres ; mais il faut prendre garde de trouver dans la liberté même et dans la publicité de ces délibérations un danger qui n'existe pas quand on est sage, et de se rencontrer ainsi dans une sorte d'infériorité vis-à-vis de ceux qui prennent dans l'ombre le moment de combiner, et les moyens de faire réussir leurs combinaisons.

Oui, messieurs, au sein des gouvernemens représentatifs le cabinet et les Chambres se servent de mutuel appui ; et quand, dans un langage officiel on garde la réserve nécessaire qui n'exclut point la dignité nationale, les formes constitutionnelles prêtent aux réclamations vis-à-vis de l'étranger une force nouvelle, et c'est ainsi que dans les pays libres la représentation nationale sert elle-même les intérêts nationaux. (Très bien !) Mais on se tromperait étrangement, messieurs, si on se laissait entraîner à un sentiment qui s'exhalerait en de vaines paroles. Il faut prendre garde que tout doit être action quand l'action semble commandée par les paroles dont on s'est servi. La commission a cru, messieurs, que la véritable dignité d'un grand pays c'était de se renfermer dans des protestations fermes et solennelles, quand on ne veut pas d'appel aux armes ; mais qu'une provocation qui pourrait, aux yeux de quelques esprits, porter le caractère de la menace, devait être soigneusement écartée. Chez une grande nation, la foudre éclate aussitôt que l'éclair a brillé ; la menace que l'effet ne suit pas paraît empreinte de stérilité et d'impuissance ; et quel mot que l'impuissance quand il s'agit d'une grande nation !

Telles sont les pensées qui ont dirigé la commission : aucun

grand intérêt européen n'est demeuré absent de ses prévisions, et derrière ce qu'on appelle des périphrases, elle a entendu comprendre non seulement la Pologne, mais tous les intérêts qui tiennent à l'équilibre européen. Elle a voulu que l'œil du gouvernement s'ouvrît partout où cet équilibre serait menacé, soit en Occident, soit en Orient, soit surtout en Pologne, mais pas seulement en Pologne. Une autre raison, qui a été présentée par quelques orateurs. n'a pas été sans influence sur sa décision ; il faut prendre garde, alors que vous n'aidez pas, du moins de ne pas nuire, l'expérience nous a appris quelles sont les sévérités (je me sers de l'expression la plus douce) sous lesquelles gémit la Pologne. Voulez-vous réveiller inutilement des espérances, ou du moins provoquer des défiances et des rigueurs nouvelles, ou allumer les insurrections, quand vous savez combien elles sont cruellement comprimées? Ces pensées ont agi sur l'esprit de la commission ; il faut bien que la Chambre pèse dans sa pensée tout ce qu'elle éprouve de regrets amers, s'il arrivait que, par suite de paroles dont on aurait méconnu la portée, le sang polonais venait à couler de nouveau. Et moi aussi, plus que qui que ce soit, j'aime la Pologne, non seulement par les sympathies qui nous unissent, par les souvenirs de la gloire que nous avons partagée ; je l'aime tout ensemble pour elle et pour la France, parce que son maintien est un élément de l'équilibre européen qui profite à elle comme à nous, comme à toute l'Europe. Mais il ne suffit pas d'aimer la Pologne, il faut l'aimer d'une manière utile. Veut-on des négociations, ou la voie des armes? Si l'on se contente des négociations que le gouvernement doit conduire avec le concours des autres puissances qui ont dans la question un intérêt commun, qu'on reste dans les termes des négociations. Si on ne le veut pas, qu'on le dise. Il y a à cet égard unanimité dans la Chambre : tout le monde veut la nationalité de la Pologne, le maintien des traités, l'équilibre européen ; mais tout le monde veut le maintien de la paix, et personne n'a engagé le gouvernement. (Interruption à gauche.)

J'ai dit qu'il y avait unanimité dans la Chambre sur deux questions : l'une est celle de l'équilibre européen et du maintien de la nationalité polonaise ; l'autre, que personne n'avait invité le gouvernement à entreprendre des hostilités ; que ceux qui auraient une autre pensée se lèvent et me répondent. Quant à moi, c'est à mes yeux l'effet qu'a produit l'ensemble de la discussion qui vient de se terminer ; c'est là un point important à retenir. Nos discussions restent ; cette tribune a son importance non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Quelle que soit la rédaction que vous adoptiez maintenant, il sera patent, si vous nommez la Pologne, que ce n'est pas un manifeste et un signal de guerre ; et si vous ne la nommez pas, que ce n'est pas par faiblesse ni par une dédaigneuse indifférence.

Il reste à la Chambre à choisir celle des rédactions qui est le

plus en harmonie avec notre situation politique. Sa rédaction plus générale, qui s'applique à tous les intérêts européens, est plus dans la nature de notre situation actuelle, et dans les termes réservés aux négociations, même auprès des autres puissances qui peuvent nous appuyer. Si la Chambre pense autrement, ce n'est pas moi qui me croirai vaincu parce que la Pologne sera nommée dans l'adresse. Ce qui importe plus que la rédaction, ce sont les intentions; et, grâce à Dieu, il est constant aux yeux de cette Chambre que la Pologne ne sera pas abandonnée, et qu'on ne cherche pas à troubler la paix générale.

M. Odilon Barrot. Je demande la parole. La Chambre me permettra un dernier mot en faveur des amendemens qui tendent à faire prononcer le mot de nationalité polonaise dans notre réponse au discours de la couronne. Ce n'est pas une vaine périphrase; et l'insistance qu'on met à combattre cette expression prouve assez l'importance qu'elle peut avoir. On nous parle de sagesse, de prudence; c'est donc par sagesse, par prudence qu'il ne faut pas prononcer le mot de Pologne dans notre réponse au discours du Trône. Il faut donc que nous soyons plus sages, plus prudens que nous ne l'avons été depuis 1830. C'est une singulière époque pour redoubler de sagesse que celle où les partis étant vaincus à l'intérieur, toute notre force, comme on le disait si éloquemment, peut se tourner vers l'étranger, et nous donner vis-à-vis de lui une attitude libre et noble. Vous ne voulez pas, dites-vous, que les Polonais espèrent; vous voulez éteindre tant de prudentes espérances. Avez-vous bien réfléchi à tout ce qu'a de cruel cette pensée dans votre bouche? Quoi! l'empereur de Russie a dit à la Pologne; « N'espérez plus; votre nationalité est une vaine et criminelle chimère. » Et vous, vous venez dire à cette tribune, aux Polonais. « N'espérez plus; car il serait imprudent d'entretenir dans vos cœurs cette espérance de votre indépendance et de votre nationalité. » Ainsi, vous vous entendriez, partant de deux points différens, pour arriver à ce même résultat d'éteindre la seule chose qui reste à cette malheureuse Pologne: l'avenir et l'espérance. (Mouvement.) Vous dites que nous contrarions vos négociations. Mais M. le ministre disait tout-à-l'heure qu'il n'attachait pas une grande importance à ce que le mot de *nationalité polonaise* fût ou non prononcé. Dans l'intérêt de notre politique, je recueille ces paroles, et j'en prends acte; il serait par trop humiliant que la diplomatie pût être embarrassée par l'expression franche et solennelle du vœu national. J'avais toujours pensé que, dans des négociations difficiles, lorsqu'on a à vaincre les résistances opiniâtres d'un gouvernement, ses habitudes, ses intérêts, le sentiment même de sa conservation, lorsqu'on a échoué dans toutes les négociations, lorsque toutes les notes diplomatiques sont tombées devant cette résistance, qu'elles n'ont produit d'autres résultats que de provoquer la manifestation la plus haute et la plus énergique que la nationalité polonaise n'est qu'une vaine chi-

mère, j'avais toujours pensé, dis-je, que, dans cette situation, on devrait se trouver heureux de pouvoir prendre une nouvelle force dans l'appui de la Chambre des députés. Et vous, c'est lorsque vos négociations sont impuissantes, que vous rejetteriez la force, la puissance, l'effet moral que vous prête la représentation nationale ! Je croyais, moi, que c'était là l'intérêt d'un des gouvernemens libres, leur puissance, et que, dans certaines circonstances, bien loin de combattre ces manifestations, ils devaient les provoquer, parce qu'elles les fortifiaient, leur donnaient une attitude plus puissante, plus digne vis-à-vis de ses adversaires. (Très bien ! très bien !) C'est ainsi que cela avait été convenu entre le gouvernement et la Chambre depuis 1830. C'est ainsi que le ministère, depuis 1830, acceptait toutes ces manifestations de la Chambre, et sans cela il aurait été coupable : c'est ainsi qu'il ne s'opposait pas à ces amendemens, à ces actes de témérité et d'indépendance que M. le rapporteur vient de nous prier d'effacer de notre réponse à l'adresse. Il a accepté ce secours de la manifestation du vœu national, et aujourd'hui il le repousserait lorsqu'il est plus nécessaire, lorsqu'il est en présence d'une déclaration solennelle qui ne peut être rétractée d'un moment à l'autre, qui ne peut qu'être vaincue par l'influence européenne entière ! Il ne faut pas seulement l'expression du vœu de la France, il faudrait encore que ce vœu fût appuyé du concours de la volonté européenne.

Messieurs, j'en ai dit assez : cette question a son importance. Elle a son importance par le passé et par l'avenir. Par le passé, parce que le droit vit dans les relations politiques comme dans les relations privées. Avant même que le droit se réalise en fait, il est bon qu'il soit proclamé. C'est une manière de préparer sa réalisation. Les gouvernemens qui vivaient sous l'empire du principe de la liberté religieuse, avant même de tirer l'épée pour maintenir cette liberté, ne manquaient jamais dans tous leurs protocoles, dans tous leurs actes publics, de déclarer solennellement que cette liberté religieuse était le principe de toute leur politique, de toutes leurs alliances. Et pourquoi rejetterions-nous donc cette puissance morale ? Ne sommes-nous pas condamnés, par notre situation, par toute notre histoire, à n'avoir pas une politique de matérialisme et d'égoïsme indignes ? N'avons-nous pas, au contraire, toujours eu une politique de haute moralité, de civilisation, de liberté européenne ? (Très bien ! très bien !) Nous qui nous honorons de cette nécessité de notre politique, déserterons-nous le droit ? et parce que nous ne pouvons pas tout de suite le réaliser en fait, parce que l'Europe n'est pas prête, parce que cette opinion n'est pas encore universellement consentie, nous nous abstiendrions de déclarer le droit, nous qui ne sommes pas même gouvernement, nous qui n'en avons pas la responsabilité ; nous qui, enfin, députés de la France, ne sommes ici que l'écho du vœu français ! (C'est vrai ! très bien !) Je terminerai par une seule observation. Je n'ai pris aucune part à la discussion sur la politique

intérieure, je sais accepter des faits accomplis, je sais prendre en politique un point de départ, et ne pas continuellement recommencer le passé, et renouveler des luttes qui sont terminées ; mais; cependant, souvenez-vous que, lorsque nos luttes étaient les plus vives et les plus flagrantes, lorsque l'émeute grondait dans les rues, lorsque nous étions au milieu des violences des partis, dans cette situation fausse, inquiète, dangereuse, où tous les dangers et tous les embarras n'étaient pas seulement pour le pouvoir, et où nous aussi nous recevions tous les contrecoups de ces violences ; eh bien! même dans ces temps, il y avait un point sur lequel nous étions d'accord, un sentiment, une nécessité que nous reconnaissions tous ; ce sentiment, c'était un sentiment profond de sympathie pour la Pologne, et cette nécessité, celle de le proclamer bien haut, à la face de l'Europe, au nom de la nation que nous représentons. (Très bien! très bien!) Serait-il vrai, qu'aujourd'hui que la tranquillité est rétablie, que les esprits sont calmes nous n'avons plus ce sentiment généreux? Non ; cela ne se peut pas. Non! (Très bien!)

M. le président relit l'amendement de M. Mornay, qui est adopté à une forte majorité. Il relit ensuite le paragraphe avec l'amendement.

M. Isambert. Je demande la division du paragraphe ; je demande que l'on s'arrête à ces mots : « Notre intime union. » J'ai une question à faire au ministère sur ce passage.

Voix nombreuses. Parlez, parlez!

M. Isambert. Je laisserai d'abord voter le paragraphe, si la Chambre veut me permettre ensuite d'adresser une question au ministère.

M. le président donne une nouvelle lecture du paragraphe amendé, et le met aux voix. (Il est adopté.)

M. Isambert. Messieurs, l'année dernière un journal qui s'inspire des communications du cabinet de Saint-Pétersbourg, et qui par là même annonce toute l'influence de la puissance de ce cabinet sur l'Allemagne, a annoncé l'ouverture d'une négociation à Paris relativement à des créances *russo-polonaises.*

Une voix. C'est vieux.

M. Isambert. C'est ce que nous allons voir. Les alarmes que cette nouvelle occasionna donnèrent lieu, au mois de janvier 1835, à des interpellations de notre part. A la suite de ce débat, M. l'amiral de Rigny, alors ministre des affaires étrangères, et M. le ministre de l'intérieur, ont déclaré à plusieurs reprises que le résultat de ces négociations, loin d'être défavorable à la France, devait lui être avantageux. Il a même ajouté que, d'après l'examen fait par le cabinet tout entier et d'après des calculs qu'il ne croyait pas devoir produire devant la Chambre, parce que seul il en avait le secret, et que nous serions dans l'impuissance de les contrôler, il pouvait affirmer que, surtout d'après des déchéances établies par la convention de septembre 1816, il n'y avait rien à craindre sur le résultat de la négociation.

Je désirerais savoir, car enfin il s'agissait de sommes très importantes, précisément par le vague qui régnait dans les faits, je désirerais savoir quel en est aujourd'hui le résultat. J'avoue que je suis disposé à croire qu'à la différence de l'opinion émise à cette époque par le ministère, la négociation qui nous paraissait si redoutable aurait était été suspendue et même rompue. Il me semble qu'une question dans laquelle il s'agit de part et d'autre, soit d'une dette, soit d'une créance à réclamer, soit contre la Russie, soit à son profit, ne peut manquer d'être considérée, au dedans comme au dehors de cette Chambre, comme une question de la plus grande gravité. Elle l'est d'autant plus qu'elle se rattache à la question de la nationalité polonaise ; car le journal auquel je fais allusion ne manquait pas de déclarer qu'une fois la négociation entamée au nom de l'ancien royaume de Pologne, on ne pourrait plus venir, si les résultats étaient défavorables à la France, prétendre ajourner le paiement ou élever des fins de non recevoir à ce sujet. J'espère que M. le ministre des affaires étrangères voudra bien nous donner quelques explications.

M. le ministre des affaires étrangères. Messieurs, la négociation dont l'honorable préopinant vient de rappeler le souvenir à la Chambre s'est poursuivie depuis l'année dernière; elle n'est pas encore terminée; mais je suis autorisé à dire à la Chambre que le gouvernement persiste dans l'opinion émise à cette tribune : c'est que, si elle se termine, ce sera à l'avantage de la France. (Très bien!)

Pologne soumise. Les discussions des deux chambres françaises sur les affaires de la Pologne ont produit dans ce pays une grande sensation; malgré tous les obstacles que le gouvernement russe met à l'entrée des journaux, quelques-uns ont pu passer les frontières polonaises. En Allemagne comme en Pologne, on attache une grande importance à cette démonstration hostile à la Russie; la presse absolutiste de la Sainte-Alliance la considère comme incompatible avec une attitude pacifique plus long-temps prolongée de la part de l'Europe. Les lettres de Cracovie nous annoncent les nouveaux périls que court la république pour le reste de sa liberté. La Russie suscite tous les jours de nouveaux embarras au sénat dirigeant qui, de fait, n'a aucun pouvoir, et qui, en désespoir de cause, s'est, dit-on, plaint à l'Autriche des empiètemens du gouvernement russe. La tranquillité de la ville a été un moment troublée le jour de la fête de l'empereur de Russie par un individu que l'on dit être agent de la Russie, le sieur Siemonski, qui a eu la folie d'illuminer les

fenêtres de sa maison, en l'honneur de Nicolas. Cet accident a donné lieu à une échauffourée qui a été bientôt apaisée. Quelques jours plus tard, on a trouvé le cadavre d'un nommé Pawlowski, connu pour avoir été l'espion de la Russie.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement russe a soudoyé des agens pour compromettre, par une démonstration imprudente, les habitans paisibles de Cracovie, et avoir un nouveau prétexte pour les persécuter. Plus que jamais, Cracovie a besoin d'agens diplomatiques français et anglais, pour contrebalancer l'influence du triumvirat de la Sainte-Alliance, dont le pouvoir est devenu dictatorial en violation des droits de la ville libre de Cracovie. Le gouvernement britannique s'occupe dans ce moment de cette grave question, et se trouve bien disposé pour l'envoi d'un agent consulaire; le gouvernement français, nous aimons à le croire, suivra l'exemple de son allié. Les frais de la revue de Kalisz doivent être supportés par les habitans de la malheureuse Pologne; et, à en juger par les démarches des agens russes, les finances de la Russie ne se trouvent pas dans un état satisfaisant. De nouvelles propositions sont faites pour un emprunt de cent-cinquante millions de florins hypothéqués sur la Pologne. Cet emprunt est confié à MM. Epstein et Fraenkel qui vient de recevoir l'ordre russe de Saint Vladimir, pour ses services rendus à la Russie. Tandis que le parlement français proclame les droits de la Pologne, le gouvernement russe publie ses listes de confiscations; et, par une inconséquence qui n'a pas de nom, elles trouvent place dans le *Moniteur Universel*, à titre de communication faite par l'ambassade russe.

Si nous devons croire le *Mercure de Souabe*, de nouveaux émissaires du parti républicain polonais ont été arrêtés en Gallicie; nous ne pouvons nous exprimer assez énergiquemen contre cette imprudence, cette coupable légèreté d'hommes qu ont déjà payé si cher leurs démarches inopportunes pour soulever le pays. Le *Tygodnik* de Saint Pétersbourg publie un ukase impérial du 31 octobre 1835, par lequel il est défendu à un condamné à la déportation d'adresser une plainte sur l'illégalité de sa condamnation avant d'être arrivé au lieu de sa déportation.

NOUVELLES DIVERSES.

— Dans le discours prononcé par le roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement, on lit la phrase suivante qu'il sera facile à nos lecteurs d'interpréter : « La nécessité d'entretenir les forces maritimes du pays, et de pourvoir convenablement à la protection du commerce étendu de mes sujets, a donné lieu à un accroissement d'allocation pour cette branche du service public. »

— La question polonaise a été soulevée à l'occasion de l'adresse à la Couronne dans le parlement britannique. Lord Dudley Stuart a prononcé des paroles énergiques en faveur de la Pologne. « En se tenant à l'écart, l'Angleterre, a-t-il dit, s'est rendue complice de la violation des traités par les Russes..... La politique et la générosité qui caractérise notre nation exigeraient que nous fussions ses vengeurs..... Je n'aime pas la guerre, mais je suis convaincu que notre commerce serait gravement menacé par l'agrandissement de la Russie, il est donc évident que nous devons faire des démonstrations militaires contre la Russie. » Le noble lord a traité, à côté de la question polonaise, celle de la Turquie, et s'est réservé la faculté de faire, le 16 février, une motion ayant pour objet de soumettre à l'examen de la chambre la question de savoir quelle influence la position actuelle de la Russie et la politique qu'elle suit, peuvent exercer sur les intérêts de la Grande-Bretagne. Lord Palmerston a rappelé à la chambre la ferme détermination du gouvernement, plusieurs fois exprimée, de protéger la stabilité et l'indépendance de l'empire ottoman, et il s'est réservé de parler de la Pologne lors de la discussion du 16 février. Il a répondu dans les termes suivans à la pressante interpellation du noble lord, quant à la Pologne : « Mon noble ami prétend à tort que le silence du discours de S. M., relativement à la Pologne, implique l'intention du gouvernement anglais d'*acquiescer* à une infraction aux traités au préjudice de ce royaume, soit actuellement, soit plus tard. » Nous voyons avec plaisir que le chancelier de l'échiquier a annoncé l'intention de proposer prochainement le renouvellement du vote de secours pécuniaires pour les Polonais malheureux réfugiés en Angleterre.

Les réfugiés, de leur côté, n'avaient rien négligé, et avaient précédemment présenté une adresse au parlement où ils confient à sa sollicitude la cause de leur patrie. Dans la même séance où il s'est agi de la Pologne, un amendement proposé par sir R. Peel et relatif aux corporations municipales d'Irlande, a été rejeté. L'adresse en réponse au discours du Roi a été adoptée sans amendement. Nouveau triomphe pour le ministère Melbourne!

— Encore une atteinte à la nationalité polonaise. Un décret impérial statue, qu'à partir du 20 août 1837, il ne sera nommé à des fonctions publiques d'autres candidats que ceux qui connaîtront la langue russe.

— L'empereur de Russie, à l'occasion du dixième anniversaire de son avénement au trône, vient d'assurer, par un ukase, sa grâce impériale à un certain nombre de condamnés politiques compromis dans la conspiration de 1826. Ils sont divisés en trois catégories. La peine de la première catégorie sera commuée, en sorte que les individus qui auraient encore quinze ans de travaux forcés à subir, seront mis en liberté après treize ans. Les personnes de la seconde catégorie, qui devraient rester encore dix ans aux travaux forcés, seront reclues en Sibérie. Kuchelbecker, qui constitue seul la troisième catégorie, doit être, grâce à l'intervention du prince Michel, autorisé à s'établir en Sibérie.

— Un décret de la reine, du 17 janvier, a dissous les Cortès, et convoqué la nouvelle chambre pour le 22 mars. Le motif de cette mesure est la tendance contre-révolutionnaire des procérès manifestée par le rejet de l'art. 34 du projet de loi électorale; cet article établissait des élections par provinces comme plus sincères et plus libérales que les élections par districts qu'à fait triompher l'opposition Toreno.

— Les articles du *Journal des Débats* contre la Russie ont blessé vivement le gouvernement de ce pays. Une brochure en réponse à ces articles, écrite par un Russe attaché, dit-on, à l'ambassade, vient de paraître. Nous nous proposons de la réfuter dans notre prochaine livraison.

Pour être à même de faire connaître à nos lecteurs le résultat de la discussion sur l'adresse à la couronne, dans le parlement britannique, nous avons cru devoir retarder de quelques jours la publication de cette livraison.